Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

TERRITOIRE DE L'OUEST
ÎLE DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

PRÉAMBULE

L'année 2024 a débuté par l'arrivée du cyclone BELAL et des précipitations importantes provoquant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes. C'est ainsi plus de 7 816 tonnes de déchets verts qui ont été collectées par le Territoire de l'Ouest, pendant trois semaines. Ceci a généré un surcoût supplémentaire de 1 million d'euros uniquement pour ce poste de dépenses. Cette gestion s'inscrit dans l'ambition du Territoire de l'Ouest d'être un territoire durable et résilient qui s'adapte et anticipe les impacts du changement climatique. Ainsi, de 2020 à 2030, ce sont plus de 110 millions d'euros qui seront investis dans la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. 2024 verra la montée en charge de cette compétence avec la deuxième tranche des travaux du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Hermitage.

2024 sera également une année décisive pour la politique de l'eau de l'intercommunalité. Les investissements programmés en eau potable s'élèveront à 63 millions d'euros sur la période 2024-2027 en maîtrise d'ouvrage directe. Après 2 années de travaux, l'usine de potabilisation de Maduran à Saint-Leu sera livrée. Depuis le transfert de la compétence en 2020, ce sont près de 45 millions d'euros qui ont été investis. Le Territoire de l'Ouest poursuivra son action en la matière en investissant notamment dans la réhabilitation et l'extension de l'usine de production d'eau potable de Pichette qui dessert les communes de La Possession et de Le Port. Ces travaux s'intégreront dans le futur Schéma Directeur de l'Eau. C'est un travail important qui permettra de poser les bases de réflexion sur l'état des réseaux, les aménagements à engager et les travaux à réaliser à l'échelle intercommunale. Afin de garantir l'intérêt des usagers et de maintenir les volumes d'investissement, l'intercommunalité travaillera à l'optimisation de ses financements.

Le Territoire de l'Ouest bénéficie, aujourd'hui, d'une solidité financière reconnue par ses prêteurs, ce qui lui permet de dégager des marges de manœuvre financières suffisantes pour soutenir son niveau d'investissement, qui atteindra 330 millions d'euros de 2024 à 2027. Cette excellente situation financière est le fruit d'une restructuration des services et d'une gestion financière rigoureuse. Afin de dynamiser les investissements publics sur le territoire, le Territoire de l'Ouest mettra en œuvre, pour cette année, un fonds de concours d'aides à l'investissement à destination de ses communes membres. Ce soutien financier entre dans le socle de réflexion sur la mise en place d'un pacte fiscal et financier à l'échelle intercommunale.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités sur son territoire, la collectivité prépare le renouvellement de sa Délégation de Services Publics de Transports Urbains afin de permettre la modernisation de son réseau, de le rendre plus efficace et plus efficient. Une réflexion est d'ores et déjà lancée sur les mobilités douces et collectives avec des expérimentations de transport à la demande, comme celle qui vient d'être lancée pour les travailleurs de

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

nuit et noctambules sur la zone balnéaire. Elle préfigure d'un renouveau du transport collectif dans l'Ouest, plus en phase avec les enjeux de transition écologique et les besoins de service de proximité de sa population.

Depuis quelques années, le logement social connaît une grave crise avec la difficulté de répondre à une demande sociale qui ne cesse d'augmenter pour atteindre 11 000 demandeurs dans notre microrégion Ouest. Une crise entraînant une autre, les acteurs du BTP se trouvent eux aussi dans une situation délicate avec un carnet de commandes qui ne cesse de se raréfier. Face à cette situation, le Territoire de l'Ouest, en charge de la coordination des acteurs, prendra des mesures fortes en 2024 en la matière avec la mise à disposition d'un foncier pour la construction d'un Centre d'Hébergement d'Urgence, la mise en place de conditionnalités assorties aux garanties d'emprunts, l'encadrement des loyers et la mise en œuvre d'un Office de Foncier Solidaire qui doit permettre de réduire la spéculation foncière sur l'Ouest. Cette détermination a été reconnue à l'échelle nationale avec la distinction « Territoire Engagé pour le logement » qui a été attribuée à l'intercommunalité.

Le Territoire de l'Ouest agit à court terme mais prépare aussi, à long terme, l'avenir avec des projets stratégiques et ambitieux qui transformeront le visage de l'Ouest et de La Réunion. L'Ecocité Tropicale et Insulaire entre dans sa phase opérationnelle avec le premier équipement de la Plaine des Loisirs de Cambaie : le Pôle Glisse et le Village des Initiatives.

Dans sa vocation économique, les travaux de requalification et de réaménagement de la zone Henri Cornu débuteront avec, à terme, une superficie de 120 000m2 de locaux d'activité pour des besoins industriels, artisanaux, de stockage et de services. Par ailleurs, l'aménagement futur de la Zone Arrière Portuaire (ZAP) se poursuit et fera l'objet d'études pré-opérationnelles ce qui permettra de consolider la place de capitale économique de La Réunion du Territoire de l'Ouest.

Ces zones ont été reconnues comme des Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) permettant de décompter au niveau national les quotas d'artificialisation, n'obérant pas ainsi les capacités régionales et locales. Le Territoire de l'Ouest peut donc engager le démarrage des opérations d'aménagement conformément à la stratégie du projet de territoire de L'Ouest 2040 qui vise à consolider son armature économique autour du Grand Port Maritime de La Réunion et de développer le potentiel des mi-pentes et des Hauts.

Le Territoire de l'Ouest est, de ce fait, pleinement engagé dans la réalisation des projets d'investissement de la mandature au service de ses habitants et de ses communes.

*Emmanuel **Séraphin***
Président du Territoire de l'Ouest

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AXE 1
Aménagement

AXE 3
Proximité

AXE 4
Changement climatique

AXE 2
Services publics

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 2

I – LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2024 6

A- Le contexte national 6

B- Le contexte local 8

II – LE CADRE FINANCIER POUR 2024 9

Les budgets (principal et annexes) 9

La dette propre du Territoire de l'Ouest 14

AXE 1 15

RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

AXE 2 37

OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

AXE 3 56

RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

AXE 4 74

PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ANNEXES 84

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION, LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL 85

LE PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 93

LE PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT 94

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

I – LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2024

A- LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de finances 2024, publiée le 29 décembre 2023, met l'accent sur la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public, et les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique. Les mesures adoptées impactent les orientations budgétaires à plus d'un titre.

1. L'impact de l'inflation sur l'évolution des recettes au titre de 2024

En 2023, l'inflation a eu un impact positif sur l'évolution des recettes fiscales au niveau national. En effet, les bases fiscales ont évolué en moyenne de 7% entre 2023 et 2022. Pour 2024, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives cadastrales sera de 3,9%. C'est l'hypothèse d'évolution qui est intégrée aux orientations budgétaires 2024.

2. L'impact du déficit public sur l'évolution des dépenses au titre de 2024

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 à 2027 instaure un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national afin de :

- faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public ;
- et de maîtriser la dépense publique.

Conformément à cette disposition, les collectivités doivent afficher un objectif d'évolution présumée des dépenses réelles de fonctionnement au moment du débat des orientations budgétaires. Il convient de rester vigilants sur l'évolution des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'investissement futur du Territoire de l'Ouest.

3. La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) étalée sur quatre ans

Conformément aux engagements pris par le président de la République, la CVAE a été supprimée en 2023. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. La loi de finances 2024 prévoit finalement un échelonnement sur quatre années pour concilier la maîtrise de la situation des finances publiques et la poursuite de la réduction des impôts de production.

La loi de finances pour 2023 prévoit à compter de 2023, une compensation de la CVAE en 2 parts :

- La première part, dite aussi « part socle » reste figée et calculée par la moyenne des recettes de CVAE entre 2020 et 2023 ;
- La seconde part, liée à la dynamique de la TVA nationale, est affectée à un Fonds national d'attractivité économique des territoires (réparti chaque année entre les communes et intercommunalités afin de tenir compte du dynamisme territorial).

La TVA étant une recette dynamique, cette deuxième part garantit au Territoire de l'Ouest une évolution dynamique de la compensation relative à la suppression de la CVAE.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

4. L'évolution de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)

La loi de finances 2024 prévoit une augmentation globale de 320 M€ des dotations de péréquation du bloc communal. Pour rappel, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est répartie en fonction de critères individuels d'attribution.
De ce fait, il conviendra d'attendre le mois de mars 2024 pour avoir le montant définitif qui reviendra au Territoire de l'Ouest. Pour mémoire, la DGF 2023 n'avait pas évolué entre 2022 et 2023, alors même que la loi de finances 2023 avait annoncé une augmentation de la DGF (2022 : 10,765 M€/ 2023 : 10,763 M€).

L'hypothèse prise pour les orientations budgétaires 2024 est de stabiliser la DGF au montant perçu en 2023.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

B- LE CONTEXTE LOCAL

1. De nouvelles orientations pour les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

Les travaux préparatoires effectués en novembre 2023, pour la préparation du rapport d'orientations budgétaires 2024, ont amené notre intercommunalité à organiser cette présentation exceptionnellement en ce début d'année. En effet, les besoins identifiés pour la réalisation des investissements pour les budgets annexes de l'Eau Potable et de l'Assainissement des Eaux Usées ont démontré la nécessité d'entreprendre une réflexion plus approfondie sur le mode de financement des opérations envisagées sur le territoire pour les prochaines années. Compte tenu du poids de l'endettement dans la structure de ces budgets, force est de constater qu'il est aujourd'hui indispensable d'optimiser les recettes.

2. La finalisation du projet de territoire

La démarche relative au projet de territoire a été lancée à la fin de l'année 2021. Suite à la validation du diagnostic et de la stratégie du territoire 2022, le programme d'actions et de définition des indicateurs nous permettra d'aboutir à une feuille de route opérationnelle jusqu'à 2040. Pour avoir une vision consolidée du territoire, le Territoire de l'Ouest a lancé en parallèle une mission d'accompagnement pour établir le pacte financier et fiscal.

3. La mise en œuvre opérationnelle du programme d'investissement

Pour rappel, le volume d'investissement envisagé jusqu'en 2027 est de l'ordre de 330 M€, tous budgets confondus.

Pour la mise en œuvre du projet de mandature, le Territoire de l'Ouest et ses communes membres peuvent compter notamment sur l'appui de la Société Publique Locale (SPL) Grand Ouest, outil d'ingénierie et d'expertise mis en place en 2023.

4. Des cadres d'intervention favorables pour accompagner le programme d'investissement

Le programme opérationnel européen pour la période 2021-2027 a défini 5 priorités, dont le soutien à l'innovation, la préservation de la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire, le développement de la mobilité urbaine durable et l'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire intégrés urbains et ruraux. L'enveloppe dédiée est de 1,2 Mrd€. Les fiches action ont été finalisées en mai 2023. Cependant, il convient d'attendre les appels à manifestation d'intérêt pour présenter les dossiers auprès de la Région.

En complément des fonds européens, le Territoire de l'Ouest pourra actionner des appels à projets nationaux pour financer les projets d'investissement. Ainsi, au titre de 2024, il sera possible d'émarger au Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour les compétences eau et assainissement, et plus généralement, les opérations inscrites au contrat de progrès. Il en sera de même pour les opérations structurantes à finalité touristique et culturelle permettant de renforcer les services publics apportés aux territoires.

Ces fonds d'Etat que sont la Dotation Soutien Investissement Local et le Fonds vert seront également activés.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

II – LE CADRE FINANCIER POUR 2024

1- LE BUDGET PRINCIPAL

Les Orientations Budgétaires 2024 du Budget Principal intègrent comme hypothèses :

- des charges de fonctionnement évaluées à 158,5 M€, soit +6,6 % par rapport au BP 2023 ;
- la stabilisation de l'ensemble des taux de la fiscalité directe locale au titre de 2024 ;
- des dotations de l'Etat qui restent stables ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 40,3 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Chaine de l'épargne (en €)	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Produit fonctionnement	**167 434 162**	**164 347 800**	**171 455 550**	**180 082 240**
Charges de fonctionnement	**132 258 198**	**148 701 605**	**154 740 717**	**158 456 119**
Epargne de gestion	**35 175 964**	**15 646 195**	**16 714 833**	**21 626 121**
Intérêt de la dette	1 181 835	1 400 000	1 400 000	1 136 236
Epargne BRUTE (Capacité autofinancement)	**33 994 129**	**14 246 195**	**15 314 833**	**20 489 885**
Remboursement de la dette	6 531 822	6 800 000	6 800 000	6 572 467
Epargne nette	**27 462 306**	**7 446 195**	**8 514 833**	**13 917 418**

Financement de l'investissement	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Dépenses d'investissement	**29 843 153**	**42 326 819**	**44 800 585**	**40 324 517**
Epargne nette	**27 462 306**	**7 446 195**	**8 514 833**	**13 917 418**
Recettes réelles d'investissement	**3 943 627**	**17 611 500**	**12 507 942**	**14 608 480**
13 Subventions d'investissement	2 345 520	10 968 800	6 698 234	11 162 849
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	1 598 108	6 513 700	5 680 708	3 445 632
Eléments exceptionnels retraités	20 401	2 400 000	2 400 000	-
Besoin de financement	**- 1 583 182**	**14 869 124**	**21 377 811**	**11 798 619**

Encours dette 31/12	59 135 047	67 204 171	52 335 047	60 098 774,07
Capacité désendettement (solvabilité)	**2**	**5**	**3**	**2,9**
TxEB (EB / Recettes réelles de fonctionnement)	**20,3%**	**8,7%**	**8,9%**	**11,4%**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

2- LE BUDGET ANNEXE PORTS PLAISANCE OUEST

Les Orientations Budgétaires 2024 du Budget Annexe Ports Plaisance Ouest intègrent comme hypothèses :

- la suppression de la subvention d'équilibre du budget principal ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 3,5 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 0,3 M€.

Chaine de l'épargne (en €)	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Produit fonctionnement	3 561 587	3 813 700	3 813 700	3 801 611
Charges de fonctionnement	3 244 414	3 463 700	3 463 700	3 518 700
Epargne de gestion	317 173	350 000	350 000	282 911
Intérêt de la dette	-	-	-	-
Epargne BRUTE (Capacité autofinancement)	317 173	350 000	350 000	282 911
Remboursement de la dette	-	-	-	-
Epargne nette	317 173	350 000	350 000	282 911

Financement de l'investissement	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Dépenses d'investissement	254 964	350 000	1 228 764	282 911
Epargne nette	317 173	350 000	350 000	282 911
Recettes réelles d'investissement	-	-	-	-
13 Subventions d'investissement	-	-	-	-
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	-	-	-	-
Eléments exceptionnels retraités	44 292	-	-	-
Besoin de financement	- 106 501	-	878 764	0

Encours dette 31/12	-	-	-	-
Capacité désendettement (solvabilité)	0	0	0	0
TxEB (EB / Recettes réelles de fonctionnement)	8,9%	9,2%	9,2%	7,4%

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

3- LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

Les Orientations Budgétaires 2024 du Budget Annexe GEMAPI intègrent comme hypothèses :

- une stabilité du produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 3,2 M€, soit 14,6 €/habitant *(plafond 40 €/habitant)* ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 1,4 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 7,8 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Chaine de l'épargne (en €)	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Produit fonctionnement	**3 418 290**	**3 445 702**	**3 505 702**	**3 408 600**
Charges de fonctionnement	**1 260 775**	**1 504 500**	**2 105 188**	**1 365 218**
Epargne de gestion	**2 157 515**	**1 941 202**	**1 400 514**	**2 043 382**
Intérêt de la dette	-	52 500	52 500	-
Epargne BRUTE (Capacité autofinancement)	**2 157 515**	**1 888 702**	**1 348 014**	**2 043 382**
Remboursement de la dette	-	175 000	175 000	-
Epargne nette	**2 157 515**	**1 713 702**	**1 173 014**	**2 043 382**

Financement de l'investissement	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Dépenses d'investissement	**9 832 022**	**5 033 196**	**4 708 070**	**7 808 278**
Epargne nette	**2 157 515**	**1 713 702**	**1 173 014**	**2 043 382**
Recettes réelles d'investissement	**3 178 615**	**2 058 000**	**2 058 000**	**5 342 843**
13 Subventions d'investissement	2 680 387	1 258 000	1 258 000	4 649 162
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	498 228	800 000	800 000	693 681
Eléments exceptionnels retraités	-	-	-	-
Besoin de financement	**4 495 892**	**1 261 494**	**1 477 056**	**422 053**

Encours dette 31/12	-	-	-	
Capacité désendettement (solvabilité)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
TxEB (EB / Recettes réelles de fonctionnement)	**63,1%**	**54,8%**	**38,5%**	**59,9%**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

4- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les Orientations Budgétaires 2024 du Budget Annexe de l'Eau Potable intègrent comme hypothèses :

- des charges de fonctionnement évaluées à 1,4 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 13,6 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Chaine de l'épargne (en €)	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Produit fonctionnement	**3 896 813**	**4 010 000**	**4 010 000**	**4 793 145**
Charges de fonctionnement	**763 948**	**1 253 850**	**1 375 860**	**1 370 490**
Epargne de gestion	**3 132 865**	**2 756 150**	**2 634 140**	**3 422 655**
Intérêt de la dette	297 159	590 000	610 000	983 893
Epargne BRUTE (Capacité autofinancement)	**2 835 705**	**2 166 150**	**2 024 140**	**2 438 762**
Remboursement de la dette	841 735	1 150 000	1 150 000	1 461 596
Epargne nette	**1 993 970**	**1 016 150**	**874 140**	**977 166**

Financement de l'investissement	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Dépenses d'investissement	**7 429 595**	**14 405 600**	**18 791 492**	**13 607 455**
Epargne nette	**1 993 970**	**1 016 150**	**874 140**	**977 166**
Recettes réelles d'investissement	**885 094**	**-**	**2 500 000**	**7 562 724**
13 Subventions d'investissement	885 094	-	2 500 000	7 562 724
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	-	-	-	-
Eléments exceptionnels retraités	56 215	-	5 000	-
Besoin de financement	**4 494 316**	**13 389 450**	**15 412 352**	**5 067 565**

Encours dette 31/12	17 204 357	29 443 807	28 958 085	32 092 761
Capacité désendettement (solvabilité)	**6,1**	**13,6**	**14,3**	**13,2**
TxEB (EB / Recettes réelles de fonctionnement)	**72,8%**	**54,0%**	**50,5%**	**50,9%**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

5- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les Orientations Budgétaires 2024 du Budget Annexe de l'Assainissement des Eaux Usées intègrent comme hypothèses :

- des charges de fonctionnement évaluées à 0,6 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 11,8 M€, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Chaine de l'épargne (en €)	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Produit fonctionnement	**1 652 920**	**2 023 196**	**2 023 196**	**2 208 800**
Charges de fonctionnement	**1 303 198**	**437 800**	**637 800**	**609 984**
Epargne de gestion	**349 722**	**1 585 396**	**1 385 396**	**1 598 816**
Intérêt de la dette	366 710	410 000	435 000	492 753
Epargne BRUTE (Capacité autofinancement)	**- 16 988**	**1 175 396**	**950 396**	**1 106 063**
Remboursement de la dette	766 025	800 000	820 000	925 578
Epargne nette	**- 783 013**	**375 396**	**130 396**	**180 485**

Financement de l'investissement	2022	BP 2023	Total budget 2023	2024
Dépenses d'investissement	**2 292 422**	**10 480 200**	**11 736 200**	**11 774 000**
Epargne nette	**- 783 013**	**375 396**	**130 396**	**180 485**
Recettes réelles d'investissement	**278 143**	**2 616 600**	**2 616 600**	**5 614 118**
13 Subventions d'investissement	266 942	2 616 600	2 616 600	5 614 118
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	-	-	-	-
Eléments exceptionnels retraités	28 423	-	-	-
Besoin de financement	**2 768 868**	**7 488 204**	**8 989 204**	**5 979 397**

Encours dette 31/12	12 984 084	19 672 288	15 708 221	19 387 951
Capacité désendettement (solvabilité)	**-764,3**	**16,7**	**16,5**	**17,5**
TxEB (EB / Recettes réelles de fonctionnement)	**-1,0%**	**58,1%**	**47,0%**	**50,1%**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LA DETTE PROPRE DU TERRITOIRE DE L'OUEST
(dette consolidée avec les budgets annexes)

Eléments de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation
Votre dette globale est de :	95 160 251.47	89 298 542.79 €	↗
Son taux moyen s'élève à :	2.97%	2.31 %	↗
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.20 ans	12.69 ans	↗
Sa durée de vie moyenne est de :	7.61 ans	6.72 ans	↗

Budget		Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Contrats
Budget Principal	52 628 791.63 €	2,56 %	10 ans	5 ans	23
Budget Eau	26 906 134.24 €	3,57 %	21 ans	11 ans	8
Budget Assainissement	15 625 325.60 €	3,33%	18 ans	10 ans	11

DETTE PAR TYPE DE RISQUE

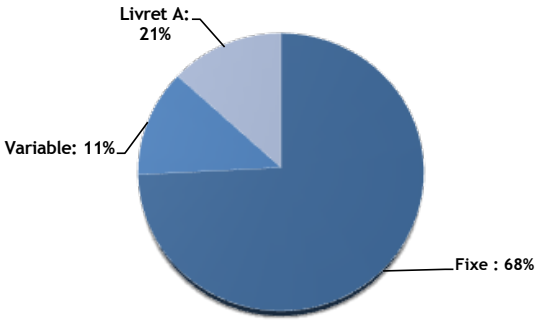

DETTE PAR PRETEUR

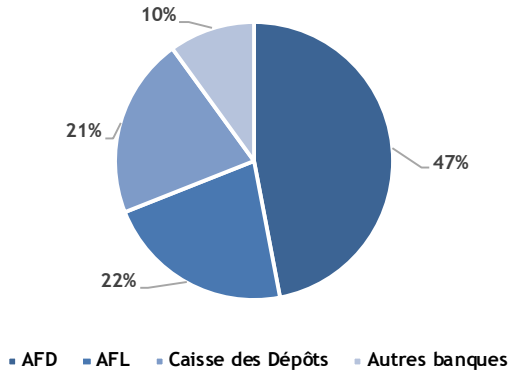

LA DETTE GARANTIE

Au 31 décembre 2023, l'encours garanti s'élève à 302 M€, avec un taux moyen de 1,95%. La durée de vie résiduelle est de 36 ans et 11 mois. La Caisse des Dépôts représente 98% de cet encours, sur la base du livret A.

DETTE PAR TYPE DE RISQUE

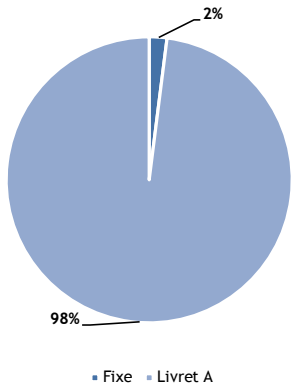

RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIARE

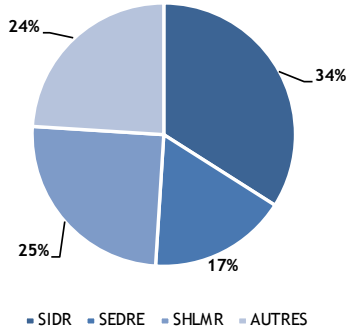

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AXE 1

RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

1 - Refonder le projet d'aménagement et passer à l'opérationalité

2 - Réaliser les projets structurants du Territoire

3 - Mettre en oeuvre l'ambition économique de l'Ouest

4 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente

5 - Faire des ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique

6 - Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 1

REFONDER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE ET PASSER À L'OPÉRATIONNALITÉ

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, le Territoire de l'Ouest affirme son positionnement stratégique pour le devenir de La Réunion pour les 20 prochaines années avec l'implantation de l'unique port de commerce de La Réunion, le poids de son tissu économique, une pression démographique importante et un cœur habité du Parc National qui constituent un des joyaux de l'île à l'international.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

◆ Délibération du 16 décembre 2022 : révision du SCOT modernisé qui vaut Plan Climat Air Energie Territorial
◆ Double trajectoire à horizon 2050 à intégrer :
1. Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
2. La Neutralité Carbone

La Région Réunion a engagé la révision du Schéma d'Aménagement Régional en 2023 à laquelle le Territoire de l'Ouest est pleinement associé. La démarche de concertation avec les projets intercommunaux a d'ores et déjà permis d'identifier des projets d'envergure nationale à préserver dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette.

Pour rappel, les SCoT doivent intégrer la trajectoire ZAN pour le 22 février 2027, et les PLU(i) et cartes communales pour le 22 février 2028.

INDICATEURS	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024	PROCHAINE ETAPE
Révision du SCOT	Lancement des études	Marché attribué au maître d'œuvre	Débat sur le projet stratégique	Arrêt du projet de SCOT conseil communautaire second semestre 2025

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE MODIFIÉ

◆ Depuis le 1er juin 2023, le Territoire de l'Ouest accompagne la mise en compatibilité des PLU des communes et coordonne les avis sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, ...) avec le concours des différentes directions (environnement, économie, culture/tourisme, patrimoine, eau, transport, ...).
◆ L'adhésion aux réseaux professionnels locaux et nationaux permet de maintenir vivace les échanges et partages d'expériences (AGORAH, Fédération Nationale des SCOT, ...).

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Avis sur l'évolution des PLU (modification, révision, EMC)	0	2	3*
Avis sur les permis, sur les autorisations d'urbanisme	0	67	70*

**en fonction de l'activité des communes*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 2

RÉALISER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'articulation du projet d'aménagement stratégique prendra corps dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale qui s'engage pour les 3 années à venir.
Le Territoire de l'Ouest est aujourd'hui pleinement engagé dans la mise en œuvre du SCOT modifié en 2022, assurant ainsi un cadre réglementaire sécurisé aux projets d'aménagement en cours et au développement futur des projets d'envergure nationale.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE CAMBAIE OMEGA

Un mandat a été confié à la Société Publique Locale (SPL) Grand Ouest pour la réalisation des études pré-opérationnelles et la formalisation du dossier de réalisation. Les appuis techniques de la SPL Grand Ouest mais également de la Créole concourront notamment à accueillir l'extension de l'axe mixte porté par la Région Réunion. L'aménagement de la Plaine de Cambaie se fait en concertation avec les acteurs concernés dans le cadre des comités technique et de pilotage semestriels.

Perspectives 2024 :

- ◆ Au titre de la maîtrise d'ouvrage publique, le pilotage, suivi et contrôle du mandat d'études pré-opérationnelles confié à la SPL Grand Ouest ;
- ◆ Pilotage, suivi et contrôle de la stratégie opérationnelle sur la Plaine de Cambaie ainsi que des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (juridiques, techniques et financières) ;
- ◆ Poursuite des acquisitions du foncier non encore maîtrisé et des prises de possession des terrains (dépollution, nettoyage et mise en sécurité) ;
- ◆ Démarrage des actions Démonstrateur Ville Durable correspondant à la phase d'incubation ;
- ◆ Suivi des Conventions avec le GIP Ecocité.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LA RÉALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES "HENRI CORNU"

- 1er semestre 2024 : lancement des appels d'offres de travaux
- 2ème semestre 2024 : lancement des travaux d'aménagement primaires

L'opération Henri Cornu consiste à requalifier, réaménager et moderniser une zone d'activités économiques afin de répondre à la demande des acteurs économiques en fonciers aménagés. Les travaux consistent en la réalisation de 31 lots à bâtir pour une superficie de 120 000 m2 de locaux pour des activités industrielles, artisanales, de stockage et de service. Cette opération fait partie du périmètre de l'Ecocité Tropicale et Insulaire sur la zone de Cambaie.

INDICATEURS	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Taux d'avancement des travaux VRD primaires financés par le PUP sur ZAE Henri Cornu	Phase Projet	Phase Projet terminée	Lancement des travaux
Instruction et Suivi des PUP sur le secteur élargi	2	3	2

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LA ZONE ARRIÈRE PORTUAIRE (ZAP)

L'étude d'aménagement a déterminé un scénario de développement économique qui préserve les capacités d'accueil pour les prochaines décennies.
Dans le contexte de la loi Climat et Résilience et du schéma de révision des carrières, une étude préopérationnelle devra en établir la maîtrise d'ouvrage, le phasage, le bilan et les modalités de financement de l'opération économique.

LE CENTRE FUNÉRAIRE INTERCOMMUNAL

◆ **2023** : Face à la saturation élevée des cimetières communaux, le Territoire de l'Ouest a souhaité étudier la faisabilité d'un pôle funéraire intercommunal, afin d'analyser l'adéquation entre l'offre actuelle et les besoins de la population, anticiper les enjeux socio-démographiques du territoire, et définir un projet cohérent et économiquement viable pour le territoire.

◆ **2024 :** Finalisation des volets « programmatique et aménagement » *(recherche foncière, capacité du site, analyse des contraintes techniques et juridiques et validation par le comité de pilotage).*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 3

METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

Faire de l'Ouest la capitale économique de La Réunion passe par une politique dynamique du Territoire de l'Ouest en matière de développement économique qui repose sur l'accueil d'entreprises à fort potentiel et créatrices de valeurs et sur l'accompagnement des filières d'excellence comme l'économie bleue, l'économie circulaire, l'aménagement bioclimatique, l'agroalimentaire et les industries créatives et culturelles.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉFINIR ET ÉLABORER LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ARMATURE ÉCONOMIQUE

L'objectif de la mandature qui consiste à faire de l'Ouest une capitale économique durable et innovante nécessite d'élaborer une stratégie de développement économique ambitieuse et territorialisée. C'est l'objectif de l'armature économique qui vise à analyser toutes les potentialités du territoire, d'identifier les fonciers mobilisables et de territorialiser les activités économiques sur le territoire.

Cet exercice se décline en 3 volets :

Volet 1 : Actualisation de la demande en foncier économique et de la stratégie économique globale *(terminée)*
Volet 2 : Etudes nécessaires à la création de nouvelles zones *(marchés subséquents).*
Volet 3 : Modernisation des ZAE anciennes *(en cours de mise en œuvre).*

2024 : Mise en œuvre de 5 études de programmation
• Étude de faisabilité de modernisation de la ZA Pointe des Châteaux (St-Leu) et de la ZA Balthazar (La Possession)
• ZA la Saline : études de maîtrise d'œuvre
• ZA Bois de Nèfles à Trois-Bassins : études de maîtrise d'œuvre
• Zone de transit de Cambaie : études d'œuvre en cours, cahier des charges et contractualisation en 2024.

LES OFFRES IMMOBILIÈRES ET OFFRES DE SERVICES EN 2024

◆ **Bras Montvert Trois-Bassins :** Etudes de maîtrise d'œuvre en 2024 pour opération « Village intégré » avec la SPL Grand Ouest ;

◆ **ZA Pointe des Châteaux (Saint-Leu) et ZAC Ecoparc (Le Port) :** Projet « Immobilier d'entreprises » : études pré-opérationnelles en 2024 et définition du modèle d'exploitation ;

◆ **Modernisation de la ZA Artisanale Le Port :**
- Fin des études maîtrise d'œuvre en 2024
- Demande de financement auprès du FEDER
- Préparation de la consultation de travaux

◆ **Modernisation de la ZA Cambaie :**
- Etudes de maîtrise d'œuvre en 2024
- Mandat confié à la SPL Grand Ouest

◆ **Henri Cornu :** Accompagnement en 2024 des entreprises implantées sur l'ensemble du secteur

◆ **ZAC Ecoparc (Le Port) :** Rétrocession des ouvrages aménagés

◆ **ZAC Portail (Saint-Leu) :** Rétrocession des équipements publics avant fin de concession en 2025.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ASSURER LA COMMERCIALISATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES AMÉNAGÉS OU CONSTRUITS

◆ **ZA Pointe des Châteaux Saint-Leu :**

Dernier lot en commercialisation et attribution au 1er semestre 2024 ;

◆ **ZAC Ecoparc :**

Commercialisation de 3 lots et attribution 1er semestre 2024 ;

◆ **Poursuite de la régularisation des occupations et baux dans les anciennes ZAE transférées**

◆ **Contractualisation et régularisation des lots économiques**

OBJECTIF : 22 contrats à signer en 2024
- 12 Baux à construction ;
- 6 Baux commerciaux ;
- 4 Conventions d'occupation temporaire.

◆ **Régularisation des occupants sans titre**

OBJECTIF : 150 000€ d'impayés à récupérer en 2024 ;

Structurer un service dédié à la gestion locative (travaux de maintenance des locaux, état des lieux d'entrée et de sortie des locaux, gestion des impayés...).

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de parcelles, lots, ateliers commercialisés/régularisés dans les ZA	156	160	171
Nombre de m² immobilier et foncier	398 584 m²	398 584 m²	+ 34 125 m²

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES PORTEURS DE PROJETS

En 2023, le Territoire de l'Ouest a atteint son objectif en améliorant l'accueil et l'information de toutes les entreprises et des porteurs de projets dans leur démarche de création et de développement d'activités sur le territoire.

L'objectif pour 2024 sera de maintenir, voire d'améliorer le niveau de qualité d'accueil en mobilisant les partenaires.

ENCADRE BILAN	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023
Nombre de demandes globales	200	252
Demandes de foncier	100	91
Demandes de locaux d'activités	120	134
Demandes diverses ou candidatures	30	27

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LES ANIMATIONS ÉCONOMIQUES

Le 27 avril 2022, lors du 1er séminaire des acteurs économiques de l'Ouest, le Territoire de l'Ouest s'est engagé à lancer un important programme d'animations en direction des entreprises du territoire, afin de renouer une relation de qualité et d'améliorer la communication avec le monde économique.

Ces actions se déclinent sous forme de réunions d'animation du réseau des acteurs économiques spécifiques, (Caféco, forum du CITI, CMA mobile, Kafé kozé, séminaires économiques, journées portes ouvertes, salon économique et autres ateliers de travail).

En 2024, le Territoire de l'Ouest poursuivra son engagement à mobiliser les partenaires économiques au travers d'un programme d'actions et d'animation économique à destination des partenaires et acteurs économiques (CMAR, CCIR, ADIR, Pôle emploi, French Tech...).

La programmation des animations économiques 2024 sera orientée non seulement, sur l'Ecologie Industrielle dans le cadre du renouvellement du dispositif Territoires d'Industrie 2023-2027, au regard du plan d'actions qui en découlera, mais également sur les thématiques de la formation professionnelle, l'artisanat, l'innovation, la transition écologique, l'énergie.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de réunions d'animation Réseau	21	12	12
Nombre de colloques / Séminaires	1	1	1
Nombre de Forums du CITI	10	5	6

INNOVATION :

◆ **Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI)**, écosystème d'acteurs économiques autour des filières innovantes.

◆ **Contrat de recherche et de développement avec EFFICACITY** sur la transition écologique et industrielle
2024 : développement d'un logiciel d'aide à la conception de quartier bas carbone dans un contexte insulaire

◆ **Territoires d'Industrie :** Le Territoire de l'Ouest a été lauréat du renouvellement en 2023 pour une durée de 4 ans. Il s'agit en 2024 de lancer le plan d'actions basé sur 4 axes :
- Innovation ;
- Transition Écologique et énergétique ;
- Foncier ;
- Compétences territoriales.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

POLE D'INNOVATION DE L'OUEST

Établissement qui associe recherche/ formation/ innovation sur les technologies et compétences de l'aménagement bioclimatique et de la construction durable.

Localisé dans la ZAC de l'Oasis (Le Port)

5 700 m2 de surface plancher dédié à :
- Des laboratoires de recherche technologique
- Des espaces de collaboration inter-entreprises, instituts, écoles et partenaires
- Des espaces d'incubation et de formation (conférences, ateliers, workshops, ...)

2023 : Acquisition foncière réalisée
2024 : Étude de programmation fonctionnelle et technique et montage juridique et financier
2028 : Livraison au 1er semestre 2028.

Le Pôle d'Innovation de l'Ouest s'articulera avec le futur Pôle Technologique sur l'Energie porté par la Région Réunion.

ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

- **Filières historiques**
  - ◆ Economie circulaire
  - ◆ Ecologie industrielle (biodéchets, transformation déchets BTP...)
  - ◆ Economie bleue (filières déconstruction / dépollution)
  - ◆ Agroalimentaire (brasseries, transformation de produits)
  - ◆ Accueil, information des entreprises
- **Filières innovantes :**
  - ◆ Aménagement bioclimatique
  - ◆ Construction durable (Partenariat Ecole Nationale d'Architecture de La Réunion)
  - ◆ Image /Numérique
  - ◆ Marché de gros de l'Ouest : Etudes d'opportunité en 2024

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 4

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE DURABLE ET RÉSILIENTE

En accord avec les orientations stratégiques de son projet de territoire « Ouest 2040 », la communauté d'agglomération s'engage dans une politique touristique durable en se fixant une feuille de route, en améliorant la visibilité et l'attractivité et en investissant dans des aménagements structurants du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Perspectives 2024 :

• Concertation et élaboration de la carte des zonages touristiques du Territoire de l'Ouest, dans le cadre d'une approche durable et résiliente en mettant en exergue :

- les offres spécifiques ;
- la préservation des patrimoines et des ressources ;
- l'identification des sites à réhabiliter et à développer.

• Mise en place d'un outil de déclaration mutualisé (DECLALOC) pour régulariser les locations saisonnières avec les communes (gîtes, «airBnB»...) ;

• Structuration d'un service dédié au recouvrement de la taxe de séjour.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Taux d'avancement de la stratégie touristique	20%	10%	60%

SOUTENIR LA PROMOTION TOURISTIQUE

L'OTI Ouest est en charge de la promotion touristique du territoire.

Perspectives 2024 :

• Une convention d'objectifs sera élaborée en 2024 pour renforcer :

- l'attractivité des festivals et Zarlors ;
- la valorisation des centres villes ;
- la valorisation des patrimoines et des sites ;
- la visibilité des prestataires, socio-professionnels et artisans du Territoire de l'Ouest.

La convention est adossée au reversement en intégralité de la taxe de séjour collectée par l'intercommunalité.

• Les 10 ans de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest donneront lieu à une évènement spécifique.

• Construction BIT Mafate La Nouvelle :

- Démarrage des travaux au 1er semestre ;
- Livraison prévue en 2025.

• Délocalisation BIT Saint-Gilles sur la place de la Baleine au Port de Plaisance :

- Etudes maîtrise d'œuvre en 2024 ;
- Livraison prévue courant 2026.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Taxe de séjour perçue	1,8 M€	2, 29 M€	2,3 M€
Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI	2 800	1 900	3 000

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉVELOPPER L'INFORMATION, L'AMÉNAGEMENT ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS ET SITES À VOCATION TOURISTIQUE

◆ **Schéma directeur de la signalétique touristique :**

L'objectif du schéma directeur est de répondre à la demande des professionnels du tourisme d'être mieux identifiés et d'être plus visibles grâce à une signalétique directionnelle claire et lisible. Après une phase de recensement en partenariat avec les communes en 2023, la mise en œuvre opérationnelle démarre dès 2024.

Elle consistera en la fabrication et la pose de panneaux de signalisation directionnelle pour 65 prestataires sur les 130 prestataires touristiques signalés.

◆ **Camping Intercommunal des Hauts de l'Ouest :**

Le Territoire de l'Ouest porte par ailleurs l'ambition de construire un camping intercommunal dans les Hauts de l'Ouest, afin d'enrichir l'offre de tourisme pour tous. Une étude de faisabilité économique, technique et réglementaire sera réalisée sur un foncier sur la commune de Saint-Paul, identifié en 2023 comme pouvant accueillir un tel projet.

◆ **Four à Chaux (Saint-Leu)** :

- Mandat confié à la SPL Tamarun.
- Rendu des études de maîtrise d'œuvre et de consultation des entreprises des travaux pour la construction d'un Skate Park et l'extension du Boulodrome
- Réflexion sur la rénovation de l'espace de restauration.

◆ **ZALM Trois-Bassins :**

Le projet d'aménagement de la Pointe de Trois-Bassins en partenariat avec le Conservatoire du Littoral se poursuit avec les études confiées à la SPL Grand Ouest afin de disposer d'un bilan d'opération, permettant d'envisager les éventuelles modifications du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Trois -Bassins, ainsi que les coûts d'approche des réseaux primaires nécessaires à la réalisation du programme global d'aménagement, en concertation avec la Créole.

• **Sentier Littoral Ouest :**

PORTION SUD (St-Leu et Trois-Bassins) :

- Recrutement d'un chef de projet pour 5 ans en cofinancement AFD-Territoire de l'Ouest ;
- Lancement des études opérationnelles pour l'aménagement des sections sous maîtrise d'ouvrage et foncière du Conservatoire du Littoral.

PORTION NORD (St-Paul, Le Port, La Possession) :

- Etudes portées par le GIP Ecocité :
  - Définition des sections allant du Front de mer de Cambaie jusqu'au le littoral de La Possession en passant par le « fil vert » du Port ;
- Pôle Glisse Cambaie et Village des Initiatives (Saint-Paul) :
  - Etude sur les modalités d'exploitation de l'équipement par le Territoire de l'Ouest ;
  - Etudes de maîtrise d'œuvre par la SPL Grand Ouest.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLES 2024
Mise en place de la signalétique touristique (taux de réalisation de l'objectif annuel)	40% (études pour l'équipement des prestataires touristiques)	20%	100% (études et travaux pour l'équipement des prestataires touristiques)
Nombre de sites et équipements gérés	4	3	4

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 5

FAIRE DES PORTS DE PLAISANCE DES LIEUX D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

« Ports de Plaisance de l'Ouest » développera la visibilité et l'image de la nouvelle identité des ports en proposant des programmes d'animation adaptés à la spécificité de chaque port :

- Port touristique Saint-Gilles en lien avec les activités de la zone balnéaire ;
- Port traditionnel de pêche de St-Leu ;
- Port de grande plaisance avec un pôle technique permettant le développement des escales internationales sur la Pointe des Galets et une offre de tourisme en augmentation.

Objectifs :

- Améliorer l'équilibre économique de l'exploitation en développant de nouvelles recettes ;
- Accroitre les retombées socio-économiques des ports de plaisance sur le territoire.
- Renforcer la visibilité et la notoriété des ports et la destination nautique du Territoire de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PORTS DE PLAISANCE

Travaux de mise aux normes et de mise en sécurité en 2024 :

Port de St-Gilles :

- Études de maîtrise d'œuvre Voiries et Réseaux divers (VRD)
- Réhabilitations et modification des pontons B, C et D
- Maîtrise d'œuvre dragage global
- Études de valorisation des sédiments

Port de St-Leu :

- Études creusement du chenal d'accès au port
- Etude sur la réhabilitation de la partie maritime

Port de la Pointe des Galets :

- Réhabilitation capitainerie via la SPL Grand Ouest
- Zone test de déconstruction navale

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Avancement de la construction des locaux poubelles Port de Saint-Gilles	50%	50%	100 % fin 2024
Avancement de la maison de la mer et du tourisme bleu	70%	10%	80%
Avancement des études de l'extension terrestre et des travaux bassin et Chenal Port St Leu	30%	25%	40%
Avancement des études du port à sec, du plan d'eau et de la passerelle de la Pointe des Galets	SO		50%
Remplacement des pontons de Saint-Gilles et de La Pointe des Galets	100%	50%	100%

ASSURER L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE

L'objectif est d'inscrire les programmes de maintenance et l'exploitation commerciale dans la durée et de passer peu à peu d'une gestion technique et logistique à une offre de services de qualité tout en améliorant l'autonomie financière de la Régie.

- Gestion aires de carénage
- Propreté des sites et espaces
- Renouvellement des autorisations d'occupation temporaire sur les bâtiments de port de la Pointe des Galets.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Montant des recettes issues des amodiations	3 600 000 €	3 635 000 €	3 800 000 €
Subvention d'équilibre du Territoire de l'Ouest	0	0	0

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

2023 a été marqué par le lancement de la marque « Ports Plaisance Ouest » qui valorise et accroit la visibilité des 3 ports de l'Ouest. L'enjeu pour le Territoire de l'Ouest est de poursuivre sur une valorisation de notre attractivité au national et à l'international en accueillant des courses de voile de renommée mondiale telles que Globe40 en 2025 ou encore World ARC et Oyster World Rallye en 2024.

• Port St-Gilles

- Interconnection avec la vidéo protection sur le port de St Gilles en 2024 ;
- Locaux réfrigérés sur le Port de St Gilles ;
- Réhabilitation hall A/B/C
- Animation « Zartisan péi » renouvelée
- Accueil de nouvelles manifestations à caractère culturel, scientifique, touristique…

• Port Pointe des Galets

- Renouvellement vidéoprotection Darse Titan ;
- Réévaluation du nombre d'anneaux PdG sur l'ancienne darse en 2024 au regard de la capacité actuelle des bassins et des possibilités techniques de déplacements des pontons, pour l'accueil de bateaux de plus grands gabarits.
- Projet de réaménagement global : Terrain météo, interface Portes de l'Océan …
- Amélioration de la cale de mise à l'eau
- Etude pour la création d'un port sec
- Etude réalisation passerelle entre capitainerie et petit bassin ;
- Préparation Point d'étape du World ARC, de l'Oyster World Rallye 2024, Rallyes à voile en 2025 ;
- Site d'accueil Festival international du Jazz ;
- Festival des Cétacés

• Port de St-Leu

- Études aménagement terrestre
- Poursuite et début de programmation de la Maison de la mer.

Actions transverses

- Restructuration des grilles tarifaires pour mieux prendre en compte les usages réels des ports ;
- Présence d'un animateur sur chaque port et adhésion aux réseaux professionnels locaux et nationaux.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Montant des redevances commerciales	178 000 €	210 000 €	230 000 €
Nombre de bateaux extérieurs de passage	130	124	140
Nombre d'événements organisés sur les ports	6	7	8 minimum

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

STRUCTURER UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SERVICE DU RAPPROCHEMENT DES POPULATIONS ET DU CO-DÉVELOPPEMENT

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans la relance de sa politique de coopération décentralisée avec les pays de la zone Océan Indien. Celle-ci s'est concrétisée en 2023 par un partenariat avec Madagascar via l'île de Sainte-Marie. L'objectif de l'intercommunalité est de consolider ce partenariat avec la Grande Île et de le développer sur d'autres destinations à l'origine du peuplement de La Réunion.

• 2023 : Mise en œuvre de la feuille de route coopération

- Signature partenariat avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie à Madagascar ;
- Formations des cadres et visites des sites sur Territoire de l'Ouest ;
- Mobilité internationale de jeunes via service civique et volontaire ;
- Projet de gestion des déchets avec ONG GRET
- Voyage Solidaire à Tuléar du T'COS.

Perspectives 2024 :

• Consolidation du partenariat Madagascar avec Sainte-Marie :

- Projet Esprit Beach avec 974 Action consistant à accueillir à La Réunion, une délégation de jeunes malgaches en situation sociale précaire pour une compétition de rugby sur la plage ;
- Poursuite du projet ONG GRET de gestion des déchets qui finalisera la stratégie et le plan d'action qui comprend l'achat de bacs, site de stockage et de valorisation de déchets.
- Reconduction d'un Volontariat de Solidarité Internationale avec France Volontaires à Sainte-Marie pour participer à des échanges culturels et éducatifs, tout en accompagnant nos partenaires dans la mise en œuvre de leur projet.

• Ouverture d'un partenariat vers Tuléar

- Nouveau programme de mobilité avec France Volontaires vers Tuléar pour recruter un Volontaire de Solidarité Internationale
- Organisation d'un voyage solidaire avec le comité d'œuvres sociales du Territoire de l'Ouest en partenariat avec l'association Eau de Coco ;
- Poursuite de l'action en faveur des enfants des rues à Tuléar. Suite à la construction du centre socio culturel de Tuléar, l'association demande l'accompagnement du Territoire de l'Ouest pour permettre l'équipement de la structure et d'amorcer son fonctionnement.

• Ouverture d'un partenariat avec le Mozambique

- Partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art (ESA) pour un échange scientifique entre l'Université de Maputo et de Sainte-Marie autour d'un thème de recherche commun : « La piraterie dans l'Océan Indien ».

Partenariat TEVO avec Mozambique pour accueillir d'un Service Civique à La Réunion

- Accompagnement u Festival des cétacés en lien avec les Ports Plaisance Ouest ;
- Accompagnement financier dans la mise en oeuvre des actions de coopération relevant du niveau communal.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AXE 2

OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

1 - Développer une gestion de proximité et responsable des déchets

2 - Impliquer davantage les usagers pour l'amélioration du cadre de vie

3 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics urbains et scolaires

4 - Offrir à la population une eau de qualité

5 - Limiter les impacts sur les milieux

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITÉ ET RESPONSABLE DES DÉCHETS

• **Obligation de tri à la source des biodéchets en 2024**

- Loi de transition énergétique pour la croissance
- Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

• **La livraison de l'Unité de Valorisation Energétique portée par ILEVA-RUNEVA retardée à fin 2026** aura pour conséquences :

- Le maintien de l'enfouissement des ordures ménagères sur la période ;
- Le décalage des recettes escomptées de vente d'électricité pour ILEVA ;
- L'impact sur les contributions des intercommunalités membres ;
- Le décalage du déploiement des 800 points d'apport volontaires prévus en 2023.

• **Mise en œuvre des nouveaux marchés publics en 2024**

- De bacs roulants,
- De bornes d'apport volontaire,
- De fourniture et pose d'abris bacs pour les biodéchets,
- D'évacuation des déchets de Mafate par hélicoptère,
- De contrôle technique pour les bornes enterrées,
- De gestion de la fourrière animale.

◆ **Bilan provisoire cyclone Belal**

• 7 816 tonnes de déchets verts collectées après la levée de l'alerte rouge dont 7 300 tonnes collectées par l'intercommunalité avec la prise en charge financière des apports des communes à ILEVA pour comparaison. En période non cyclonique, 2750 tonnes mensuelles de déchets verts collectées.
• 30 camions grues déployés via nos prestataires
• 50 véhicules supplémentaires mobilisés pour évacuation déchets végétaux
• Conséquences financières : à ce jour plus d'1 million euros pour la gestion des déchets verts .

• Les coûts de collecte et de traitement connaissent une tendance à la hausse en raison du contexte mondial (crise maritime post-COVID, guerre en Ukraine). Le budget 2024 devra prendre en compte cette inflation qui a déjà impacté le budget de l'agglomération en 2023 avec les coefficients de révision des marchés. Le retard des outils d'ILEVA impacte tant les charges de fonctionnement que les recettes escomptées.
Ce sont autant de facteurs expliquant la tendance à la hausse des projections budgétaires 2024.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE

◆ MAINTENIR L'EFFORT DE SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX GESTES CITOYENS

• Amélioration du geste de tri et des sensibilisations suite aux rubalises « refus de tri » apposées sur les bacs, dans 12 secteurs/quartiers ciblés.
En lien étroit avec le centre de tri, le collecteur et les médiateurs, ces actions seront maintenues en 2024 et les médiateurs se déplaceront à vélo pour accéder plus facilement à plusieurs quartiers.

Les actions ont pour objectif de cibler les foyers les moins performants en termes de qualité sur le tri.

• Actions de sensibilisation 2024 :
- respect des calendriers de collecte ;
- solutions aux problèmes de collecte ;
- règles de présentation des déchets et consignes de tri notamment.

• Nouveaux marchés de collecte en 2024 **:**
- Test dispositif de gratification des usagers au geste de tri

• Les actions phares 2024 **:**
- Trok'Ekol,
- Pique-nique zéro déchet,
- Trokali mobiles,
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

◆ MAINTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

28 diagnostics gratuits de gaspillage alimentaire ont été effectués en 2023 à la demande des communes pour la restauration scolaire.
En 2024, le Territoire de l'Ouest poursuivra cet accompagnement des communes.

◆ POURSUIVRE ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN VUE D'UNE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS (OBLIGATION 2024)

• Déploiement des 800 points d'apport volontaires est décallé à 2026.

• Mise en œuvre dès 2024 du plan de communication pour la valorisation des biodéchets.

• **2023 :** Expérimentation points d'apport volontaire pour les biodéchets à La Possession :
- Mise en place et suivi de deux points d'apport volontaire (un en zone pavillonnaire et un à proximité d'habitat collectif) afin de déterminer les fréquences de vidage des bacs, la qualité du tri, le tonnage.
152 foyers ont participé à l'expérimentation.

• **2024 :** Poursuite de l'expérimentation biodéchets en lien avec les communes.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

◆ **INCITER AU COMPOSTAGE :**

• Promouvoir l'utilisation d'un composteur

• Sessions d'information/ateliers obligatoires conditionnant la mise à disposition de composteurs afin de s'assurer de leur bonne utilisation.

• Le nouveau marché de distribution des composteurs individuels propose également des mini-composteurs de 200 litres, afin de mieux s'adapter au besoin des usagers.

• Etudes sur la fourniture de broyat pour les projets des écoles et sites de compostage collectif.

• L'appel à projets Lékol'O pour les établissements scolaires portera sur les projets pédagogiques relatifs aux biodéchets.

• Les producteurs de biodéchets comme les établissements scolaires, résidences, restaurants ou entreprises pourront toujours solliciter la collectivité pour mettre en place le compostage des biodéchets de leur établissement. Le Territoire de l'Ouest continuera à leur fournir des composteurs adaptés.

• 4 broyeurs de déchets végétaux seront mis à disposition des ménages pour broyer leurs végétaux à domicile. Cette réduction des végétaux à domicile permet également d'apporter de la matière carbonée pour les besoins du compostage à domicile.

◆ **POURSUIVRE LES ACTIONS FAVORISANT L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS**

• Création d'espaces de réemploi dans les déchèteries

- Minis-Trokali
- Espaces de stockage à destination des associations sur 9 déchèteries :

1. St-Laurent, La Possession
2. Port ZA, Le Port
3. Etang, St-Paul
4. Guillaume, St-Paul
5. Carosse, St-Paul
6. St-Gilles, St-Paul
7. Capucines, Trois-Bassins
8. Chaloupe, St-Leu
9. Thénor St-Leu

• Réalisation d'une étude pour une déchèterie inversée : réemploi prioritaire sur la valorisation et le recyclage.

• En 2024, la collectivité achèvera son plan de déploiement des espaces de réemploi sur toutes les déchèteries existantes.

• Des matériauthèques seront installées sur les déchèteries de La Marine, Plateau Caillou, Pointe des Châteaux *(en complément des 7 autres déjà pourvues)*.

• Le Trokali de Plateau Caillou fera l'objet d'une extension et un nouveau Trokali sera créé sur la déchèterie de la Pointe des Châteaux.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

◆ **ECONOMIE CIRCULAIRE**

• Soutien aux acteurs de l'ESS utilisant des déchets comme matières premières

• Convention avec les associations pour valoriser le gisement de déchets (EKOPRATIK, Réutiliz, Palettes de Marguerite, Association pour l'Egalité des Chances, AGAME, Recyclerie Culturelle, REFASHION) ;

• Partenariat avec le collecteur des encombrants et EMMAUS pour le collecte préservante.

◆ **DÉVELOPPER L'APPORT VOLONTAIRE**

• **2023 :**

• 100 nouvelles bornes à verres installées grâce à CITEO

• Expérimentation de collecte de proximité en habitat collectif par l'implantation de bornes aériennes d'apport volontaire d'emballages recyclables (40) et de verre (40) :

• Expérimentation des bornes enterrées sur trois sites identifiés : La Possession (quartier Cœur de ville), Le Port (Quartier de la ZUP), et Saint-Paul (Plateau Caillou), en partenariat avec les bailleurs sociaux, et sur les espaces publics concernant les flux Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective et le Verre.

2024 : Tri emballages papier/ carton/ recyclables y compris verre :

• Installation de bornes en pied d'immeuble *(échange en cours avec la commune de Le Port)*.

• Évaluations qualitatives et quantitatives des gisements récupérés et du cadre de vie.

• Les déchèteries éphémères : Plage horaire étendue des déchèteries éphémères (fermeture à 15h au lieu de midi) valable pour 2024 (expérimentation de 6 mois renouvelables) :

- Plaine/Bois-de-Nèfles St-Paul,
- Bellemène,
- Vue-Belle,
- La Possession centre,
- Le Plate

• Mise en place d'une déchèterie éphémère sur le secteur de la Rivière des Galets.

• Des Trokali mobiles ont été mis en place lors d'ouverture de déchèteries éphémères ainsi qu'une fois par semaine sur 3 déchèteries fixes non pourvues de trokali (St Gym, Pointe des Châteaux et Chaloupe) ainsi que sur celle de Capucines pour dynamiser le Trokali existant.

• De nouvelles déchèteries :

- Plaine St-Paul ;
- Hermitage en remplacement de celle de Saint-Gilles ;
- Saline (recherche foncière parcelles ZA La Saline) ;
- La Possession (parcelles triangle Prévert sur le Port) ;
- Construction d'une déchèterie zone de Cambaie Ecocité à l'étude.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

◆ **DÉCHETS DANGEREUX (PILES, BATTERIES, LAMPES / NÉONS, HUILES DE VIDANGE)**

- 2020 : interruption accueil en déchèterie
- 2023 : reprise exceptée pour les piles
- 2024 : nouvelles filières avec éco-organismes :

- les articles de jardins et de bricolage de certaines catégories (Eco Maison,)
- les jouets (Eco Maison),
- les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment *(Eco Maison et Eco Minero, au sein de l'Organisme Coordonnateur Agréé).*

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre d'usagers sensibilisés ou informés (Performances de tri)	15 000 usagers (tri)	14 120*	15 000
Taux de valorisation des déchets (Collecte sélective)	70 % de valorisation	50,4%	70%
Taux de valorisation des déchets (Verre)	25 kg//an/habitant	24 kg/an/habitant*	25 kg/habitant/an
Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre)	27%	33%*	35%
Ratio de déchets produits en kg par habitant (porte à porte et Apport Volontaire)	630 kg	634 kg*	630 kg
Nombre de composteurs distribués	2 300	719	1 000

**Projection _ Données non consolidées*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE ET SOUTENABLE

◆ MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE DE L'OUEST EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS À L'HORIZON 2024

• Mars 2022 :

- Délibération sur la stratégie en matière de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés à horizon 2024.

Perspectives 2024

• Déploiement du plan de communication pour la sensibilisation au tri des biodéchets

• Mise en place des équipements de pré-collecte (abri-bacs) pour l'apport volontaire des biodéchets.

• Actualisation du règlement intercommunal de collecte et de la Redevance Spéciale en intégrant le flux « biodéchets ».

• Expérimentation compostage communautaire : Equipements accessibles 24h/24h et 7j/7j dans un quartier.

NOUVEAUX SERVICES DÉPLOYÉS :

- Gratification pour le tri ;
- Collecte préservante des encombrants ;
- Mise à disposition de broyeurs ;
- Géolocalisation des collectes et outils de suivi en temps réel.

◆ AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE À PORTE ET DES DÉCHÈTERIES

• Le déploiement d'une solution de gestion de la relation aux usagers permettra de :

- Faciliter les démarches usagers ;
- Suivre la demande en ligne ;
- Faire le lien entre le Territoire de l'Ouest et les prestataires pour apporter des solutions ;
- Diminuer le taux de relances et de réclamations enregistrées auprès du Centre d'Appels et via les formulaires.

• Orienter les apports volontaires en déchèterie vers le réemploi

- Déployer la Redevance Spéciale auprès des professionnels bénéficiant des fréquences de collectes élevées (Hôteliers et restaurateurs).

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Taux couverture de la TEOM	+ 70% de taux brut de couverture en fonctionnement (hors soutien éco-organismes)	Données non disponibles en cours d'année	-
Nombre de contrats Redevance Spéciale	700	936	1 000
Taux de relances et de réclamations des usagers (dysfonctionnements de collecte)	8,5%	9,5%	8,5%

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 2

IMPLIQUER DAVANTAGE LES USAGERS DANS L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Vivre dans un environnement agréable et propre repose sur l'implication des usagers et sur des actions relatives à la sensibilisation et à la verbalisation, afin d'assurer le maintien de la salubrité publique et la lutte contre l'errance animale.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

PARTICIPER AU MAINTIEN DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

1. Lutter contre les dépôts sauvages et le non-respect des calendriers de collecte.
2. Remplacer et collecter les corbeilles de propreté urbaine. Réflexion sur le transfert de la compétence en lien avec les corbeilles de propreté urbaine du Territoire de l'Ouest vers les communes.
3. Récupérer les épaves de véhicules.

• ASSURER UNE VEILLE DU TERRITOIRE POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES INCIVILITÉS

• Les médiateurs déployés sur le Territoire de l'Ouest ont pour mission de :

- Recenser les dysfonctionnements nécessitant des actions correctives.
- Dresser un état des dépôts sauvages chaque jour afin de prévoir les collectes quotidiennes (bilan des collectes envoyé quotidiennement aux communes).
- Mener des actions de sensibilisation chaque jour en partenariat avec les communes, les bailleurs, les associations.
- Effectuer une veille pour les actions de lutte contre la Dengue organisées par les communes.

• Déployée en 2023, la Brigade Intercommunale Environnementale (BIE) a pour objectifs de :

- Sensibiliser et communiquer sur le respect du calendrier de collecte et du tri.
- Sanctionner les usagers pour les désagréments causés aux riverains et à l'environnement.
- Se coordonner avec les médiateurs et les services en charge de la gestion des déchets et de l'errance animale.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Tonnages collectés (Dépôts sauvages)	4 500 T	5585 T	4 500 T
Nombre de verbalisations	1 000	1 600 *	1 200

**Projection _ Données non consolidées*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LUTTER CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

L'année 2023 a vu la réalisation de 75% de l'ensemble des actions construites conjointement avec les autres partenaires (formation des polices municipales à l'errance animale et à sa bien-traitance, acquisition de lecteurs de puces et cages pièges, soutien à la stérilisation de l'association Revez-Crapa et mise en place d'un comité scientifique au niveau régional, nomination du Sous-Préfet de St-Pierre en tant que pilote de la thématique) et, de 100 % de celles portées exclusivement par la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest à fin 2023.

Plan d'actions concerté :

- sanctions/responsabilisation,
- éducation/sensibilisation/communication,
- coopération/stratégie collective.

◆ SANCTIONNER ET RESPONSABILISER LES USAGERS

• Formation des polices municipales du Territoire de l'Ouest à l'errance animale *(la législation en vigueur, la santé, la physiologie et le comportement animal (des chiens et chats) ainsi que sur les méthodes d'approche de l'animal).*

• Développement d'opérations coordonnées pour réprimer l'errance animale :

- Cibler les quartiers à enjeux sur lesquels sera appliqué le protocole d'intervention police/ Brigade Intercommunale de l'Environnement/ fourrière/médiateurs selon les cas d'infractions ;
- Expérimenter des lecteurs de puces électroniques pour identifier le défaut d'identification ainsi que la divagation.

• Eduquer/sensibiliser/communiquer :

- Soutenir les projets des écoles en lien avec l'errance animale et la bientraitance animale *(sous réserve de validation par le Rectorat) ;*
- Elaborer une stratégie collective/coopérer ;
- Soutien financier d'actions de la lutte contre l'errance animale.

◆ FAVORISER LA STÉRILISATION DES ANIMAUX :

• Nouvelles modalités d'accès pour la stérilisation des animaux domestiques (mâles et femelles) :

- Particuliers : adaptation des seuils de revenus tenant compte des situations familiales.
- Associations : accès par convention.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

◆ SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC À TRAVERS LES CAPTURES D'ANIMAUX DOMESTIQUES ET LA CRÉATION D'UN CENTRE ANIMALIER :

• 2023 : Renouvellement marché fourrière animale
• 2024 : Mise en œuvre des actions avec la fourrière animale : captures de nuit, interventions renforcées sur des secteurs à enjeux, numéro d'astreinte direct pour les forces de l'ordre, mise à disposition de cages pièges pour sécuriser certains sites à enjeux *(élevages…).*

LE CENTRE ANIMALIER :

• 2023 : Etudes de conception au stade d'avant-projet
• 2024 :
- Fin des études de maîtrise d'œuvre
- Préparation de dossiers d'autorisation d'exploiter
- Dépôt du permis de construire
- Lancement des marchés de travaux.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de ramassages et de captures	1 800 captures	1 600 captures*	1 800 captures
Nombre stérilisations / identifications	2 500 cadavres	2 480 cadavres*	2 500 cadavres
	2 300 animaux stérilisés	3 067	2 300
Taux de réalisation du centre animalier	Nouvel indicateur	30%*	40%

**Projection _ Données non consolidées*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 3

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ET SCOLAIRES

2024 sera marquée par la définition d'une nouvelle offre de transport avec la poursuite de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le futur mode de gestion pour les transports urbains de voyageurs ou encore l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains 2017 - 2027 et sa transformation en Plan de Mobilité.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE NIVEAU DE SERVICE

• Définition des principes de développement de Kar'Ouest pour la future Délégation de Services Publics (DSP) via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
• Lancement de la nouvelle application « Mobility as a Service » (MAAS) de Kar'Ouest.
• Etude de restructuration des réseaux Kar'Ouest et transports scolaires et de faisabilité des investissements.
• Prolongement du marché de prestation de transports scolaires.
• Maintenance, réhabilitation et implantation de nouveaux arrêts et abris bus.
• Renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV) pour Kar'Ouest et les transports scolaires
• Stratégie de renfort du réseau Kar'Ouest sur les Hauts et mi-pentes notamment.

,

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Fréquentation du réseau Kar'Ouest (en millions de voyages/an)	6,5	6,5	6,7
Coût par élève	600 €	700 €	600 €
Coût par voyage kar'ouest	4,30 €	4,30 €	4,30 €
Taux de couverture R/D (urbain et scolaire)	14%	14%	14%
Nombre d'abris bus/ Nombre total d'arrêts (taux d'équipement)	20%	16%	20%

◆ Déploiement de l'application de covoiturage « Karos City » pour les entreprises des ZAE du territoire
◆ Desserte du parking relais covoiturage de l'Hermitage.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AMÉLIORER LES TEMPS DE PARCOURS

- La fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration de la ponctualité des transports publics font partie des objectifs opérationnels portés par les nouveaux projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et Transports Par Câbles (TPC) sur le territoire de l'Ouest.

• 3 tracés de transport par câble identifiés :

- La Possession-Le Port
- Centre-ville St Paul – Plateau-Caillou-Fleurimont
- Portail St Leu

Ces tracés ont fait l'objet d'une étude de faisabilité, qu'il conviendra de préciser.

En 2024, le Territoire de l'Ouest fera appel à un AMO Technique pour des études préliminaires à la réalisation de cette desserte par TPC.

• Bus à Haut Niveau de Service

- 25 sections sur 22 km de parcours à réaliser
- 17 petits aménagements à réaliser (carrefour et rond point)
- Etudes de préfiguration d'un Tram Ouest

• Itinéraires Privilégiés (IP) :

- Rico Carpaye : les études de projet et de dossier de consultation des entreprises seront réalisées en 2024 pour un démarrage des travaux mi - 2025.
- Raymond Vergès : validation des études préliminaires, réalisation et validation des études AVP.

INDICATEUR	CIBLES 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLES 2024
Vitesse commerciale moyenne du réseau (km/h)	23	21	21

COORDONNER LES OFFRES DE TRANSPORT

• Aménagement d'un pôle multimodal au Portail en 2024

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 4

OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ

Le transfert des compétences, opéré au 1er Janvier 2020, porte à la fois sur l'eau potable, la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées, l'assainissement des eaux pluviales urbaines et sur l'assainissement non collectif.

La maîtrise d'ouvrage opérationnelle directe de l'intercommunalité s'exerce sur les communes de La Possession, Le Port et Saint-Leu pour les compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées et sur tout le territoire pour les eaux pluviales urbaines. Pour les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins, ces dernières sont gérées par la régie communautaire d'eau et d'assainissement, La Créole. Concernant l'assainissement non collectif, la régie communautaire intervient comme opérateur unique sur l'ensemble du territoire.

Depuis que le Territoire de l'Ouest est compétent, 45 millions d'euros ont été investis sur les communes de Le Port, La Possession et Saint-Leu en maîtrise d'ouvrage directe sur l'eau potable et l'assainissement.

Pour réaliser ces investissements, le Territoire de l'Ouest a mobilisé des subventions pour certaines opérations.

Les besoins du territoire en termes de rattrapage structurel étant toujours très importants, ce sont plus de 75 millions d'euros d'investissement (eau et assainissement) qui sont aujourd'hui programmés sur la période 2024-2026.

Afin de garantir la réalisation de ce programme ambitieux, le Territoire de l'Ouest travaille à l'optimisation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui dépendent d'un principe de financement fort qui est que « l'eau paie l'eau ».

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP)

L'amélioration de la performance des réseaux est une orientation majeure qui vise à redimensionner certains réseaux anciens fragilisés ou de capacité insuffisante pour répondre aux enjeux d'aménagement. L'action du Territoire de l'Ouest se poursuit soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en co-maîtrise d'ouvrage avec les gestionnaires de voiries publiques, soit au travers de programmes de travaux concessifs.

Perspectives 2024 :

• Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste Thérèse Commune de La Possession :

- Maîtrise d'ouvrage directe : étude de maîtrise d'œuvre et attribution des marché de travaux

• Alimentation de Cœur de Ville — Commune de La Possession :

- Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMOP « Eaux de la Possession » pour la réalisation des travaux

• Renouvellement des réseaux en lien avec le programme voirie en Co-Maîtrise d'Ouvrage — Commune de Le Port

• Dévoiement des radiers CD13 et RD3 sur la commune de Saint-Leu en collaboration avec le Conseil Départemental : Livraison en 2024

• Assurer la durabilité du patrimoine et limiter les prélèvements au milieu naturel.

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE POTABILISATION

• Réhabilitation et extension de l'usine de production d'eau potable de Pichette (Communes de Le Port et de La Possession) : étude de maîtrise d'œuvre et consultation pour les marchés de travaux dont le démarrage est prévu au 2ème trimestre 2025.

• Construction de l'usine de production de l'Eau potable de Maduran (Commune de Saint-Leu) : réception des travaux et mise en service en 2024.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLES 2024
Taux de rendement moyen des réseaux pour alimentation en eau potable	60%	62.4%	65%
Taux de renouvellement des réseaux pour alimentation en eau potable	0.53%	0.56%	3%
Volumes prélevés pour alimentation en CHU potable	36 981 259 m3	34 317 883 m3	36 M m3

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

INITIER L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL EAU POTABLE

◆ Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable (pour 5 communes) : attribution des marchés et lancement de l'étude de diagnostic.

◆ Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire (les 5 communes) : réalisation des études.

RÉGIE COMMUNAUTAIRE LA CRÉOLE

◆ Finalisation du contrat d'objectifs et de moyens ;
◆ Poursuite de la réflexion sur le statut de la structure ;
◆ Mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 5

LIMITER LES IMPACTS DES EAUX USÉES SUR LES MILIEUX

Préserver les ressources et rendre au milieu naturel des eaux de qualité sont un enjeu majeur qui traduit la volonté du Territoire de l'Ouest de gérer le « petit cycle de l'eau ». Pour limiter les impacts des eaux usées sur les milieux, l'EPCI mettra en œuvre une stratégie similaire à celle déployée pour l'eau potable.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉVELOPPER LES INFRASTRUTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

• Renouvellement des réseaux en lien avec le programme de renouvellement de voiries en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Le Port.
• Renouvellement des réseaux d'eaux usées de la RN1A — Commune de Saint-Leu : réception des travaux.
• Réhabilitation et extension de la station de traitement des eaux usées de Bois Blanc (Commune de Saint-Leu) : étude de diagnostic.
• Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement – (les 5 communes) : attribution des marchés, lancement de l'étude, finalisation du diagnostic.
• Renforcement du suivi des réseaux d'assainissement en lien avec le diagnostic concernant les entrées d'eaux claires parasites (Communes de Le Port, La Possession, Saint-Leu).
• Assurer la durabilité du patrimoine (Communes de Le Port, La Possession, Saint-Leu).

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLES 2024
% d'abonnés raccordés au réseau des eaux usées	-	80,72%	95%
Taux de conformité des rejets de STEP pour les eaux usées	100%	100%	100%
Volumes traités rejetés par les STEP pour les eaux usées	9 912 558 m3	10 234 998 m3	10 M m3
Nombre d'assainissement non collectif contrôlé	757	867	700

METTRE EN ŒUVRE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Perspectives 2024 :

• Lancement du schéma directeur de Gestion des Eaux Pluviales Urbaine en concertation avec les acteurs concernés :
- Définition du périmètre de la compétence ;
- Identification de l'action de l'intercommunalité en lien avec les acteurs concernés ;
- Attribution du rôle des différents acteurs compétents.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AXE 3

RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

1 - Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

2 - Piloter la transformation numérique du territoire

3 - Mettre en œuvre les actions pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat

4-Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et les projets structurants du reste du territoire

5 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

6 - Faire de l'Ouest un foyer culturel de référence

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 1

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS ET ACTIONS POUR ASSURER UNE POLITIQUE CITOYENNE DE PROXIMITÉ

Engager une politique au service des habitants passe par l'écoute de leurs besoins, une politique de proximité et une mobilisation citoyenne pour coconstruire et faire vivre une projet collectif partagé à l'échelle du territoire. C'est dans cette voie que le Territoire de l'Ouest s'engage avec une nouvelle identité dévoilée en 2023 plus proche de ses habitants qui résident sur le littoral ou dans les Hauts.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

UNE CONCERTATION PLUS LARGE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE ET LES CITOYENS

• **2022 :** Relance du Conseil de Développement (installation, élection Président, membres du Bureau, groupes de travail, avis…)
• **2023 :** Adoption du règlement intérieur + plateforme dématérialisée collaborative « DECIDIM »
• **2024 :** Groupe de travail sur la révision du SCOT / errance animale / démocratie participative / culture et patrimoine.

FINALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

• **2021 :** Lancement de la démarche du projet de Territoire Ouest 2040
• **2022** : Adoption du diagnostic et de la stratégie du projet de territoire
• **2023 :**
- Elaboration du plan d'actions ;
- Changement d'identité de l'intercommunalité « Territoire de l'Ouest »

• **2024 :**
- Définition des indicateurs de performance ;
- Adoption du Projet de Territoire dans sa globalité ;
- Valorisation de la nouvelle marque de territoire.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Taux d'avancement de l'élaboration du projet de territoire	90%	90%	100%
Dévoilement de la marque de territoire « Territoire de l'Ouest »	100%	100%	100%
Marketing territorial : Consolidation et structuration	-	-	20%

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 2

PILOTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Priorité de la mandature, le Territoire de l'Ouest s'engage dans une feuille de route du numérique qui orientera son administration vers une numérisation de ses processus pour améliorer les services publics rendus à la population.
Après une phase de diagnostic, il s'agira de définir les orientations et les actions à entreprendre pour gérer de manière transversale les services publics en positionnant les citoyens/usagers au cœur des préoccupations. La feuille de route numérique sera formalisée au second semestre 2024.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

MENER UNE DÉMARCHE DE GESTION DE RELATION CITOYEN (GRC)

• **2022 :** Etudes et définition des objectifs
• **2023 :** Elaboration du plan d'actions pour le déploiement des premières briques logicielles
• **2024 :** Mise en place du portail de démarches en ligne, d'une nouvelle application mobile et d'une plateforme unifiée de gestion et de traitement.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLES 2024
Taux d'avancement de l'élaboration de la démarche GRC	100%	50%	100%
Taux d'avancement de la mise en œuvre du socle technique	30%	30%	70%
Taux de déploiement de nouveaux services	-	-	40%

GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

• **2023 :**
Elaboration d'une feuille de route pour la gestion des données :
- Publier les données sur la plateforme Open Data du Territoire de l'Ouest-Ile de la Réunion ;
- Développer une vision stratégique sur l'Internet des Objets (IoT) en collaboration avec Réunion THD ;
- Conception de l'architecture de stockage des données ;
- Plateforme open data, https://data.tco.re fonctionnelle en juin 2023.

• **2024 :**
- Enrichissement des données disponibles sur la plateforme et structuration architecture du SI de gestion de la donnée ;

- Signature convention Territoire Ouest- Réunion THD pour équiper l'Ouest de capteurs afin de collecter des informations sur le niveau d'eau et surveiller l'état des infrastructures lors d'événements climatiques. Les capteurs devraient être mis en œuvre et opérationnels, dès le 1er semestre 2024.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 3

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Chef de file en matière de coordination de l'habitat à l'échelle intercommunale, le Territoire de l'Ouest porte le Programme Local de l'Habitat qui vise à répondre aux besoins importants de logements sur son territoire.
Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest agit au quotidien pour réhabiliter des logements indignes et mobiliser des fonciers constructibles.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ÉVALUER ET AJUSTER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Territoire de l'Ouest poursuit son action sur l'offre de logement abordable et en tout premier lieu sur l'offre de logement locatif social.

• Actualisation de l'observatoire du PLH (impacté par la loi climat et résilience) ;

• Evaluation à mi-parcours du PLH.

• Engagement d'une étude d'opportunité sur la création d'un Office Public de l'Habitat, telle que définie dans le cadre de la fiche action n°6 du PLH. L'intérêt de l'OPH est d'avoir un organisme dont la gouvernance reste empreinte des priorités décidées localement.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Evaluation du PLH 2019-2025	100%	15%	100%

IMPULSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS

• Engagé en 2022, la création de l'Office Foncier Solidaire (OFS) a permis d'aboutir au format qui répondra aux exigences du territoire tel que le Conseil Communautaire de juin 2023 l'a validé. 2024 sera donc l'année de création du Groupement d'Intérêt Public, porteur de l'OFS.

• Plan Aménagement Foncier Intercommunal :

- Conventions opérationnelles avec les communes ;
- Référentiel foncier et études d'opportunité – actualisation.

• Garanties d'emprunt pour le Logement Locatif Très Social (LLTS) : conditionnalités sur octroi des garanties

• Etude d'opportunité sur la création d'un OPH

• Maîtrise foncière pour la réalisation d'une structure d'hébergement d'urgence : en attente de l'appel à projets de l'Etat.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Taux d'avancement dans la mise en œuvre des actions de la convention cadre PAFI	25%	20%	40%
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité jusqu'à la création OFS	40%	50%	60%
Centre d'hébergement d'urgence	Foncier identifié	2 sites potentiels	Appel à projets

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AGIR SUR LES QUARTIERS ET LOGEMENTS EXISTANTS

Opérations/projets :

• Réhabilitation légère de 25 habitats indignes par la régie habitat du Territoire de l'Ouest dans le cadre du FMAH ;

• Conventions Bricobus sur les 11 QPV, et Bricobus Rural pour l'ensemble des Hauts portées par les Compagnons Bâtisseurs ;

• Mise en oeuvre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARé) : 700 conseils visant l'information (A1) et 500 conseils visant l'accompagnement (A2) des ménages ;

• Etude de faisabilité d'une OPAH multisites sur les 5 périmètres définis dans le cadre de l'ORT ;

• Gestion du fonds de concours NPNRU Ariste Bolon sur le Port ;

• Expérimentation d'une évaluation des groupes d'habitations logements locatifs sociaux par les habitants, au titre des niveaux de loyers, du confort, des espaces communs, de la résidentialisation, de l'environnement, des services, des locaux poubelles, de la desserte en transports en commun, ...

• Garanties d'emprunt pour la réhabilitation lourde des logements locatifs sociaux accordées au regard des produits LLTS et en fonction des niveaux de loyers de sortie, dans un contexte de crise aggravée de la production du logement social ;

• Mise en œuvre du plan de lutte contre la vacance (versus logements touristiques) dans le cadre des problématiques d'accès au logement dans les secteurs tendus et soumis à la taxe sur les logements vacants.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de diagnostics réalisés par le PILHI	70	160	140
Nombre de logements réhabilité par la régie habitat (amélioration légère)	40	12	25
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une OPAH multisite	0,5	0,05	0,6
Taux d'avancement du programme NPNRU A.Bolon	0,15	0,15	0,2

INSCRIRE DURABLEMENT L'ÉQUITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA MUTUALISATION DANS LA GESTION DE LA DEMANDE SOCIALE

• Evaluation et révision du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) : possibilité de nouvelles répartitions des missions des guichets et de la couverture territoriale ;

• Gestion en flux des logements locatifs sociaux : validation de la convention et suivi de la mise en œuvre de la réforme avec les bailleurs et les communes, et réservataires ;

• Suivi des Commissions d'Attribution de Logement et l'harmonisation des pratiques ;

• Conventions ADIL (convention d'adhésion, convention expérimentale : permanences Trois-Bassins et Saint-Leu) ;

• Convention Agence Immobilière à Vocation Sociale : renforcement du partenariat autour de l'intermédiation locative ;

• Convention Maison d'Urgence Intercommunale avec Allons Déor à St Paul et à La Possession.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 4

APPORTER LE RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS ET LES PROJETS STRUCTURANTS DU RESTE DU TERRITOIRE

Forte de l'expérience de gestion de la programmation LEADER [2016–2022], la plateforme TERH GAL Ouest (Territoire Rural des Hauts – Groupe d'Action Locale Ouest), regroupant acteurs privés et publics des Hauts sous l'égide du Territoire de l'Ouest, s'est de nouveau portée candidate au portage du programme LEADER sur la période [2023-2027]. Le 28 juin 2023, la candidature a été retenue par le Département de La Réunion, autorité de gestion du FEADER. Le nouveau programme LEADER proposera d'articuler ses interventions avec celles du volet rural du programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du FEDER. Au vu de l'enveloppe financière globale disponible pour La Réunion, le TERHGAL Ouest LEADER pourrait bénéficier d'une dotation d'environ 5,3 M€ de FEADER, ce qui représenterait - avec l'apport des contreparties nationales - un montant total de dépenses publiques de l'ordre de 6,6 M€ pour les Hauts de l'Ouest, sur les 5 années [2024-2028]. La signature de la nouvelle convention est attendue pour le 1er semestre 2024, pour un lancement effectif du soutien aux projets territoriaux au 2nd semestre.

ITI rural («des Hauts»)

◆ Axe 1 : Revitalisation des bourgs et des territoires ruraux habités

- Mesure 1-1 : Favoriser un urbanisme de proximité, vecteur de cohésion sociale
- Mesure 1-2 : Accompagner les moteurs de l'économie locale et de la vitalité rurale

ITI urbain

◆ Axe 1 : Valoriser une mobilité durable et active entre les pôles urbains

◆ Axe 2 : Créer et moderniser des zones artisanales et industrielles rééquilibrant le territoire

◆ Axe 3 : Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER (LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE) DANS LES HAUTS

- Evaluation externe du programme LEADER [2016-2022] ;
- Finalisation des fiches-actions (cadres d'intervention) du programme LEADER, notamment au regard des lignes de partage avec les autres fonds (FEDER, FSE, FEADER) ;
- Elaboration de la convention fixant les modalités de gestion du programme ;
- Conventionnement du programme LEADER Ouest [2023-2027] ;
- Organisation d'un événementiel de promotion du programme LEADER,
- Définition d'un plan de communication LEADER [2023-2027] ;
- Engagement des opérations [2023-2027].

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Taux de renouvellement de la plateforme TERHGAL	100%	95%	100%
Taux d'engagement des crédits FEADER	10%	0%	15%

MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS RURAUX ET URBAINS

Dans l'attente de la mise en œuvre de nos programmes ITI urbain et rural, prévue en 2024, les projets (hors objectif stratégique de proximité, dans les domaines des déplacements et de la gestion de l'eau) mâtures et prêts à démarrer, seront instruits à titre transitoire sur les dispositifs d'aide relevant du programme principal FEDER géré par la Région.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

L'appui aux territoires se déclinera également par la mobilisation d'ingénierie et l'animation dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire [2021-2026].

- Animation territoriale ;
- Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois-Bassins) ;
- Phase de faisabilité d'une foncière commerciale au sein des périmètres ORT afin de redynamiser les fonciers et commerces vacants sans repreneurs dans les centres villes historiques, vieillissants des 5 Communes (incluant St Gilles, voire dans certains bourgs des Hauts ,...), une phase d'appui pourrait être envisagée à l'issue des conclusions ;
- Convention de partenariat avec le Parc national (axe : renaturation d'espaces secondarisés autour de la route Hubert Delisle).

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de périmètres opérationnels dans l'ORT	3	4	5
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une foncière commerciale jusqu'à sa création en lien avec l'ORT	100%	50%	100%

APPUI À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL DES HAUTS ET DE MAFATE

- Mise en œuvre des outils financiers ITI FEDER et LEADER ;
- La convention avec le Parc National pour 2024 sur 3 actions
  - La transition lumineuse de la Rivière des Galets et gestion de l'environnement nocturne
  - Renouvellement rural avec 2 plans guides sur la RD3 (Pausé et Ravine Daniel)
  - Requalification des espaces publics dégradés sur la Route Hubert Delisle dans le cadre de chantiers de renaturation participatifs/coopération en fonction des compétences du Territoire de l'Ouest et du Parc ;
- Mise en place d'un comité stratégique sur le suivi des actions sur Mafate ;
- Création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate ;
- Convention de financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 5

FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES

Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et la communauté d'agglomération pour la période de 2022 à 2027. Il est cofinancé par le Fonds social européen à hauteur de 80%. L'animation et la gestion du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) regroupent les actions de coordination menées par le Territoire de l'Ouest permettant de construire des parcours d'insertion sans rupture dans l'accompagnement des publics.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ANIMER ET GÉRER LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

	Entrées	Participants en parcours	Sorties positives	Sorties Dynamiques
PLIE 2023	415	923	58	32

• Outiller le PLIE de supports de communication pour renforcer sa visibilité sur le territoire ;
• Organiser un séminaire associant les acteurs de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et les têtes de réseaux des entreprises du territoire.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Organisation séminaires	2	2	2

ACCOMPAGNER LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI & METTRE EN ŒUVRE L'ACTION D'INSERTION

Assurer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi :

L'accompagnement se traduit par la mise en place de parcours renforcé et individualisé des publics éloignés de l'emploi.
Ces parcours se composent d'étapes comme des ateliers de coaching, des formations, des stages en entreprise ou par l'intégration en atelier chantier d'insertion (ACI).
Le Territoire de l'Ouest souhaite également offrir une qualité de prestation sur l'ensemble du territoire avec une attention particulière sur les Hauts de l'Ouest.

Favoriser un accès à l'information en matière d'insertion :

• Former les ACI à la vente et marketing de produits ;
• Etudier la mise en place d'une plateforme mutualisée pour les ACI.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLE 2024
Taux de sortie positive sur le PLIE	40%	40.10%	50%

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU	CIBLE 2024
Nombre d'emplois générés par les ACI contrat à durée déterminé d'insertion	200	180	200

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉPLOYER LA CLAUSE SOCIALE

• Déployer la clause sociale sur le territoire via un calendrier des marchés publics ;
• Mobiliser les achats socialement et écologiquement responsables tels que les marchés réservés.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLE 2024
Nombre de marchés avec une clause d'insertion	50	47	50

SOUTENIR ET DÉVELOPPER ÉCONOMIQUEMENT LES STRUCTURES DE L'ESS

◆ 2023 : adoption de la stratégie ESS

Perspectives 2024

• Elaborer un dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projets de l'ESS ;
• Expérimenter une monnaie locale complémentaire sur le territoire (Ti Kat Sou) ;
• Contribuer à des projets d'envergure et à impact en matière d'ESS sur le territoire de l'Ouest.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Nombre de structures de l'ESS accompagnées	40	100 structures concertées lors de l'élaboration de la Stratégie ESS	40

SOUTENIR LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

ADIE et Initiatives Réunion sont 2 organismes qui accompagnent et favorisent la création d'entreprises et d'emplois par les publics en insertion.
Ces 2 structures auront pour objectif d'accompagner, en 2024, les bénéficiaires du PLIE souhaitant créer une activité, notamment par l'accès à des prêts bonifiés ou à faible taux. Les formes d'entreprises autour des filières de l'Economie Sociale et Solidaire seront privilégiées.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 6

FAIRE DE L'OUEST UN FOYER CULTUREL DE RÉFÉRENCE

Faire de l'Ouest un territoire d'excellence culturelle repose sur le soutien à l'enseignement, à la création et à la diffusion artistique qui s'inscrivent dans une stratégie culturelle partagée avec les partenaires et les communes, pour l'obtention, à terme, du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

CO-CONSTRUIRE AVEC LES COMMUNES UN PROJET CULTUREL INTERCOMMUNAL POUR L'OUEST

• Définition d'un projet culturel intercommunal en concertation avec les collectivités partenaires, les communes et les acteurs culturels :

- Identification des orientations stratégiques
- Coordination intercommunalité et autres acteurs culturels
- Mutualisation des moyens possibles

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLE 2024
Taux d'avancement du projet Intercommunal culturel de l'Ouest	20%	10%	70%

SOUTENIR LA DIFFUSION ET RENFORCER LE DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION « BÉKALI »

En 2024, le Territoire de l'Ouest poursuit son soutien et accompagne ainsi la professionnalisation des artistes dans la structuration de leurs projets.

• Soutenir les 4 salles de diffusion du Territoire via des appels à projets annuels :

- Le Séchoir
- Le Kabardock
- Le Théâtre sous les arbres
- Lespas

• Soutenir la création artistique via la convention triennale signée en 2022 : BÉKALI

• Conforter et accompagner les festivals et évènements culturels structurants de l'Ouest avec des actions décentralisées dans les communes et dans les Hauts :

- Opus Pocus
- Réunion Métiss
- Leu Tempo
- 2ème édition du festival « Dann Ker lé O » du Territoire de l'Ouest
- Hors Cadre
- Francofolies
- Festival jazz

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de créations artistiques accompagnées par Bekali	3	3	3
Soutien financier aux 4 salles culturelles	4 x 75 000 €	4 x 75 000 €	4 x 85 000 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

RENFORCER L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

- **Centre Françoise Lallemand EAIO livré en 2023 :**
  - Démarrage des cours
  - Renforcement de l'organisation et des moyens de fonctionnement de ce nouvel équipement ;
  - Convention d'objectifs et de moyens à définir entre Territoire de l'Ouest et EAIO.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre d'élèves formés en enseignement artistique	500	789	1060
Taux d'avancement de la construction de l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) à Plateau-Caillou	100%	100%	-

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

INITIER L'INVENTAIRE PATRIMONIAL DU TERRITOIRE ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DANS LE CADRE DU PROJET DE LABELLISATION PAYS D'ART ET HISTOIRE

- **Label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) :**
  - Renforcement et inventaire du socle de connaissances historiques, patrimoniales architecturales avant dépôt de candidature ;
  - Modélisation numérique d'éléments culturels remarquables ;
  - Cartographie interactive ;
  - Conception de supports muséographiques pour le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

- **Parcours patrimoniaux et historiques sur :**
  - Port de Saint-Gilles ;
  - Port de la Pointe des Galets ;
  - Histoire peuplement de Mafate, dans le futur BIT.

- **Charte bilingue « créole/français »**
  - Définition d'un programme d'actions en fonction de la typologie des services publics.

- **Acquisition d'une série de photographies d'Emmanuel Blivet :**
  - Quartier Bois de Nèfles Saint-Leu en 2003 ;
  - Enrichissement du fonds documentaire « Sur la route Hubert Delisle »

- **Abris Bus comme supports de présentation à l'histoire spécifique de certains quartiers**

- **Four à Chaux « Pierre Méralikan » Saint-Leu :**
  - Etude de faisabilité sur les modalités de gestion et les animations de la future « maison du patrimoine corallien »
  - Unité de production, par fabrication naturelle, d'objets à base de coraux.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Taux d'avancement de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire	10%	10%	30%

- **Réhabilitation de l'Espace Artistique de Trois-Bassins (LENA) : fin des travaux en 2024**
  - Optimisation voies d'accès + stationnement
  - Résidences artistiques
  - Prestations artistiques sur façades

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

AXE 4

PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 - Protéger les populations exposées aux risques naturels

2 - Valoriser la richesse de la biodiversité

3 - Faire de la transition écologique et énergétique, un axe de développement du territoire

4 - Développer la pratique des mobilités douces

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 1

PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS

De par son relief et son exposition aux risques d'inondation et de submersions, liés principalement aux ravines, aux cours d'eau et à la mer, l'Ouest est un territoire très exposé.

L'Ouest comprend un Territoire à Risque Important sur la commune de Saint-Paul, qui identifie 3 zones fortement exposées aux risques d'inondation : le centre-ville, l'Etang Saint-Paul, la zone de l'Hermitage à Saint-Gilles.

Pour l'ensemble des interventions sur le volet GEMAPI, le Plan Pluriannuel Investissement et Fonctionnement sur la période 2020-2030 prévoit un budget de 110 M€.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES D'INONDATION ET DE SUBMERSION MARINE

• **29 km de digues :**

- 3 systèmes d'endiguement de classe B
- 4 systèmes d'endiguement de classe C, situés en milieux urbains (Ravine des Lataniers et Ravine Balthazar à La Possession, Ravine La Fontaine et Ravine Grand Etang à Saint-Leu),
- **22 000 personnes** protégées par le système d'endiguement de la Rivière des Galets
- **5 500 personnes** sur la route digue de Saint Paul
- **4 800 personnes** sur celui de l'Hermitage et la Saline les bains (en cours de construction)

• **Deux Programmes d'Actions Prévention Inondations (PAPI) signés avec les partenaires :** la Rivière des Galets et à l'Hermitage

Sur ces zones, ce sont 32 300 habitants qui sont exposés aux risques et pour lesquels des mesures de protection sont mises en œuvre dans le cadre d'investissement dans des ouvrages importants et des mesures permanentes de gestion, de veille et d'entretien.

Des avenants de prolongation des PAPI sont à contractualiser jusqu'en 2028 avec les différents partenaires pour que les différents acteurs du territoire et Maîtres d'Ouvrage coordonnent de façon cohérente et concertée leurs politiques publiques en matière de prévention des inondations.

• **Formation, communication et suivi**

Suite aux bilans des programmes d'actions PAPI réalisés en 2023 sur les PAPI Rivière des Galets et PAPI d'intention de Saint-Paul, plusieurs actions de communication, de formation et de suivi (formation attitude à tenir en milieu inondé, actions en coordination avec l'Etat...), restent à mettre en œuvre en partenariat avec les Services de l'Etat, la Région et les Communes concernées.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU TRAIT DE CÔTE

L'action de l'intercommunalité est de protéger les populations en minimisant les risques liés à la mer au regard des aléas climatiques (houle australe, cyclone, réchauffement climatique) et des enjeux présents (activités économiques, touristiques et habitations) :

• 60 km de côte dont :

- 11 km classés en zone très sensible
- 18 km classés en zone sensible

• Développer la Stratégie de défense contre la mer, 4 actions clés programmées en 2024 :

- Poursuivre les actions du PAPI Saint-Paul, au travers notamment du démarrage au second trimestre des travaux du canal de dérivation du PAPI Hermitage-La Saline les Bains et de la poursuite des études des endiguements avals de la ravine Hermitage ;
- Mettre en œuvre les premières actions de la stratégie de gestion intégrée du trait de côte telles que :

❯ Réaliser des études pour la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Globale des Sédiments sur le littoral du Territoire de l'Ouest.

❯ Poser des dispositifs de suivi participatif du recul du trait de côte (COASTSNAP),

❯ Procéder aux travaux de confortement et de sécurisation des ouvrages des Ravines Grand Etang et Petit Etang à Saint-Leu : ces interventions portent à la fois sur le système d'endiguement de la ravine et l'épis rocheux maritime en mauvais état, constituant une première action de travaux sur le domaine maritime, et sont financées à 50% par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

- Finaliser les études de danger et déposer les 4 dossiers réglementaires concernant les systèmes d'endiguement de classe C du territoire, avant la date dérogatoire du 30 Juin 2024 pour les Ravines Balthazar, Lataniers, Grand Etang et Petit Etang, et La Fontaine.

- Procéder à une expérimentation pour la mise en place de capteurs de niveau d'eau sur les secteurs sensibles du territoire.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Ouvrages de débordement ravines /Nombre de ml surveillés et/ou entretenus	15 km /30 km	15km/30 km	15 km restants
Ouvrages littoraux /Nombre de ml surveillés et/ou entretenus	-	-	100 ml
Nombre de ml d'ouvrages créés/ confortés	-	-	1500 ml Canal de dérivation PAPI Hermitage
			170 ml (Grand Etang/ petit Etang et Epis rocheux)
Nombre de systèmes d'endiguement règlementairement approuvés (surveillance/ niveau de protection/ organisation gestion de crise)	3 systèmes de classes B/ 7 systèmes	3 systèmes de classes B/ 7 systèmes	1 système de classe C pour un total de 4 systèmes approuvés sur 7

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 2

VALORISER LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le Territoire de l'Ouest bénéficie d'une biodiversité très riche avec une partie du Parc National classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité mais aussi avec la présence de milieux aquatiques remarquables comme la Réserve de l'Etang de Saint-Paul labellisée RAMSAR, la Zone Humide de l'Hermitage, la Réserve Marine ou encore les embouchures de ravines.
Valoriser cette biodiversité participe à la préservation des espèces et garantit sa pérennité.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

METTRE EN PLACE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

• 2023 : Définition et validation de la stratégie de gestion des milieux aquatiques.

Perspectives 2024

• Validation du plan d'action
• Accompagnement du réseau RAMSAR dans l'organisation d'un colloque international à La Réunion dédié à la préservation des zones humides.

POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉSERVATION, DE PROTECTION ET DE SUIVI DE LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES DU TERRITOIRE (Etang Saint-Paul, Ravine St Gilles, ...)

• Dispositif expérimental de barrages flottants pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes sur les ravines de Saint-Gilles et Hermitage.
• Mise en œuvre des plans d'action de la stratégie de gestion des milieux aquatiques, intégrant deux plans d'action spécifiques aux ravines Saint-Gilles et Hermitage. Il s'agit des projets REMHOM et TE ME UM (projet de protection, de préservation et de restauration de la faune et de la flore), pour lesquels le Territoire de l'Ouest a été lauréat de 2 appels à projets de l'Etat.
• Démarrer la mise en œuvre opérationnelle du projet de restauration écologique de la zone humide de l'Hermitage (REMHOM), en réalisant les études et les débuts de travaux, avec un financement de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 70 %.

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 30/06/2023	CIBLES 2024
Nombre de m2 de surface de zones humides entretenues	23 500 (ravine St- Gilles et Ermitage)	46 400	23 500
Nombre d'actions engagées de préservation des milieux	1 action (entretien EEE)	1 Cotech organisé	3 actions REMHOM TE ME UM
	1 plan de gestion des EEE – COTECH	1 Action Entretien des EEE-	Entretien EEE
Nombre d'actions de sensibilisation (En attente validation du plan d'actions)	Participation aux journées du Patrimoine et intervention au séminaire "La Réunion des possibles"	-	2 actions

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 3

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial engagée par délibération en Conseil Communautaire du 15 février 2021 et dont les travaux ont été lancés au 1er semestre 2023, entrera en 2024 dans sa phase de finalisation du programme d'action, marquant l'engagement du Territoire dans sa transition écologique.

80

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ÉLABORER LE PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

L'objectif sera, sur cette année, d'approuver le projet de PCAET pour passer à la phase réglementaire de consultation de l'Etat et de la Région de la saisine de l'autorité environnementale et de mise à disposition du public avant adoption.
Aussi, ces travaux constituent d'ores et déjà le volet « Air Energie Climat » du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

Perspectives 2024

• Plan d'actions du PCAET et feuille de route du Territoire de l'Ouest, comme territoire engagé pour le Climat (conférence territoriale Ouest pour le Climat) ;
• Phase réglementaire de la procédure d'approbation avec la consultation Etat et Région ;
• Saisine environnementale et consultation grand public en 2025.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Taux d'avancement de l'élaboration du PCAET	33%	40%	75%

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

Le Territoire de l'Ouest participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les compétences dont il a la responsabilité. Une feuille de route commune sera proposée pour engager l'administration dans la transition écologique et sociale et lui permettre de renforcer sa capacité à agir pour le climat.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ORIENTATION 4

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES

Face aux difficultés de circulation, le Territoire de l'Ouest est pleinement engagé dans les Etats Généraux de la Mobilité de la Région Réunion qui visent à repenser le modèle de déplacement de demain.
En parallèle, l'agglomération amplifie son action pour proposer une alternative à la voiture individuelle en améliorant les mobilités douces et durables. Développer l'usage du vélo est un axe fort de son action, dans le cadre de la préfiguration de la ville du quart-d'heure.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

Perspectives 2024

• 40 nouveaux arceaux vélos (160 stationnements au total sur le territoire)
• Acquisition de 100 nouveaux VTTAE, ce qui portera la flotte à 225 VTTAE et permettra d'écourter le temps d'attente pour ce type de vélo à assistance électrique
• Aide à l'acquisition vélo : Afin de permettre aux habitants du Territoire de l'Ouest de se doter d'un vélo, une enveloppe consacrée à l'aide à l'acquisition viendra compléter les dispositifs actuels déjà prévus. Les conditions d'attribution seront finalisées en 2024.
• Animation sur l'utilisation du vélo :
  - Rando Vélo Intercommunale, avec pour objectif de renforcer l'usage et la promotion du vélo…
  - Cercle d'échanges vélo
• Application vélo avec Réunion Mobilités
• Lancement des études de jalonnement des itinéraires cyclables

INDICATEURS	CIBLES 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLES 2024
Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables	108.3	110.2	110,2
Nombre de places de stationnement vélo sécurisé	286	160	286
Nombre d'usagers sur liste d'attente pour VTTAE		1 224	1000
Nombre d'usagers sur liste d'attente pour VAE		358	350

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Perspectives 2024

• Un bureau d'études a été retenu pour réaliser l'évaluation à mi parcours du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui se transforme en Plan de Mobilité (PDM) ;
• Parc de covoiturage : accompagnement des communes pour les opérations de partage de voiries.

INDICATEUR	CIBLE 2023	BILAN AU 31/12/2023	CIBLE 2024
Nb de places de covoiturage	246	255	246

• Le Territoire de l'Ouest a été lauréat de l'appel à projets de l'ADEME sur la mise à disposition de vélos et trottinettes aux agents pour le trajet domicile-travail. Une réflexion sera engagée en 2024.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ANNEXES

- **Rapport sur l'évolution, la structure des effectifs et les charges de personnel**
- **Le plan pluriannuel des investissements**
- **Le plan pluriannuel de fonctionnement**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION, LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Conformément au Code Général des Collectivités, un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs est joint en annexe aux orientations budgétaires.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024 EN MATIÈRE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES

Poste important de dépenses, la maîtrise de l'évolution du budget RH constitue un enjeu important dans la préparation du budget 2024. Il intègre plusieurs facteurs d'évolution, qui pour certains relèvent non seulement de facteurs exogènes s'imposant à l'EPCI, mais également de choix volontaristes portés par l'Agglomération.
La stratégie de pilotage des ressources humaines, formalisée au sein des Lignes Directrices de Gestion arrêtées pour la période 2022-2023, définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines conduite au sein l'EPCI en tenant compte des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

L'année 2023 a été consacrée à :

- L'installation des nouvelles instances représentatives du personnel suite aux élections professionnelles de 2022 et la signature d'un protocole d'accord syndical ;
- La réalisation d'un bilan intermédiaire et la prolongation de l'expérimentation du dispositif de télétravail ;
- L'approbation du règlement et du plan de formation ;
- La signature d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;
- Le renforcement de la politique d'action sociale avec l'adhésion au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble des agents ;
- L'ouverture du chantier sur le temps de travail en lien avec l'acquisition d'un nouvel outil SIRH et d'un système de Gestion du Temps et des Activités (GTA) couplé à un système de badgeage.

Les enjeux majeurs de l'année 2024 en matière de ressources humaines consistent en :

- La migration au 1er janvier 2024 des données vers le nouvel outil SIRH ;
- Le déploiement d'un système de gestion du temps et de badgeage en lien avec l'expérimentation des horaires variables ;
- La révision de tout ou partie des Lignes Directrices de Gestion pour la période 2024-2027 ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif d'astreintes ;
- La mise en œuvre de projets structurants, notamment, la révision du Règlement Intérieur Général et du Règlement (RIFSEEP) ainsi que la refonte des entretiens professionnels en lien avec le déploiement d'un nouveau module SIRH.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

La structuration des effectifs au 31/12/2023

Les effectifs de l'EPCI se composent au 31/12/2023 de 346 agents.

Cette structure d'emploi typée « expertise » (108 personnels de catégorie A soit près de 31% de la structure d'emploi) correspond bien à un fonctionnement essentiellement « administration de missions et de projets » qui caractérise la Communauté d'Agglomération.
A noter cependant, depuis 2021, une augmentation du nombre de personnels de catégorie B et de la filière technique, à présent en légère prédominance (61%), en cohérence avec la montée en charge des directions opérationnelles et la mise en œuvre du mandat de réalisation.
Au cours de l'année 2024, la structuration des effectifs se poursuivra pour faire face aux missions de l'EPCI avec la montée en charge des directions opérationnelles et le renfort des directions supports.

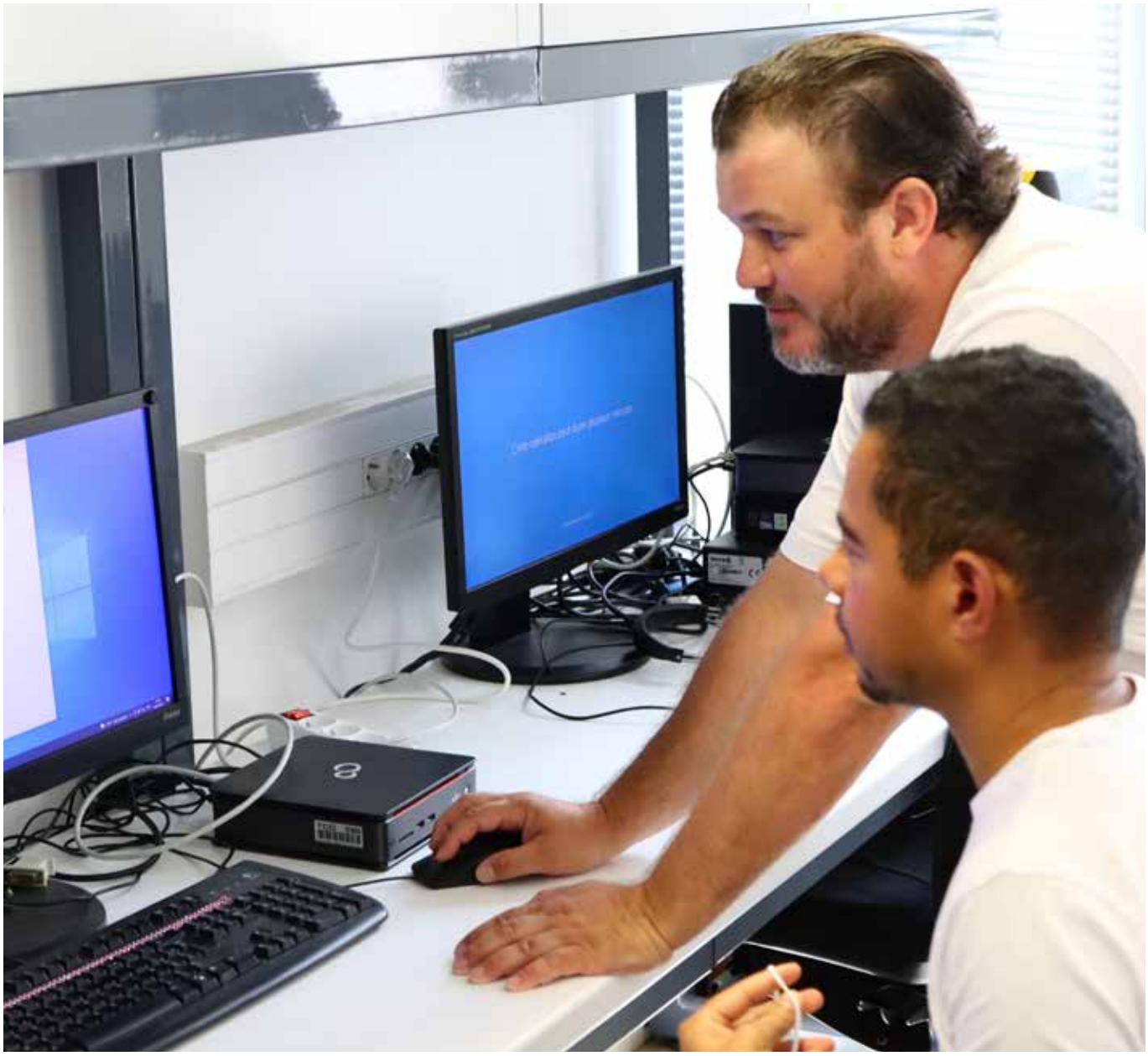

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

EFFECTIFS RÉGLEMENTAIRES PAR STATUTS ET CATÉGORIES

CATEGORIE A								
Statut/filière	Administrative		Technique		Culturelle		Total catégorie A	
Titulaire	41	64%	32	74%	1	100%	74	69%
Contractuel	20	31%	11	26%			31	29%
Collaborateur de cabinet	3	5%		0%			3	3%
Total	**64**	**100%**	**43**	**100%**	**1**	**100%**	**108**	**100%**

CATEGORIE B										
Statut/filière	Administrative		Technique		Animation		Police		Total catégorie B	
Titulaire	28	74%	18	62%	1	100%	1	100%	48	70%
Contractuel	10	26%	11	38%	0	7%			21	30%
Total	**38**	**100%**	**29**	**100%**	**1**	**107%**	**1**	**100%**	**69**	**100%**

CATEGORIE C										
Statut/filière	Administrative		Technique		Animation		Police		Total catégorie C	
Titulaire	61	97%	61	79%	1	100%	2	20%	125	82%
Contractuel	2	3%	16	21%	0	7%	10	80%	28	18%
Total	**62**	**100%**	**86**	**100%**	**1**	**107%**	**12**	**100%**	**153**	**100%**

Statut toutes catégories		
Titulaire	247	75%
Contractuel	80	24%
Collaborateur de cabinet	3	1%
Total	**324**	**100%**

Répartition par catégorie		
Catégorie A	108	31%
Catégorie B	69	20%
Catégorie C	153	44%
Sans Catégorie (CUI-PEC)	16	5%
Total	**346**	**100%**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

DÉPENSES DE PERSONNEL PRÉVISIONNELLES 2023-2024

La masse salariale prévisionnelle se répartit de la façon suivante :

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DE LA MASSE SALARIALE 2023-2024

Statut	Masse salariale prévisionnelle 2023	Répartition en %	Masse salariale prévisionnelle 2024	Répartition en %
Titulaires	16 870 377,46€	75,46%	17 624 366	68,66%
Contractuels	4 925 951,06 €	22,03%	7 442 533	29,00%
Détachés	76 905,21 €	0,34%	185 082	0,72%
Droit Privé	587 472€	2,05%	358 688	1,40%
Allocataires	33 700 €	0,11%	57 340	0,22%
Total	**24 533 000 €**	**100%**	**25 668 009**	**100%**

Les éléments de rémunération tels que traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaires (NBI), etc. se répartissent de la façon suivante :

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNERATION PRÉVISIONNELLE 2023-2024

Eléments de rémunération	Masse salariale prévisionnelle 2023	Répartition en %	Masse salariale prévisionnelle 2024	Répartition en %
Traitement indiciaire des agents publics et rémunération de base des contractuels (droit public/privé)	14 806 883€	60,35%	15 443 000 €	**60,16%**
Charges	6 734 400 €	27,40%	6 869 341 €	**26,76%**
Régime indemnitaire	2 627 633€	10,71%	2 949 900 €	**11,49%**
SFT	104 115 €	0,42%	105 000 €	**0,41%**
Indemnité compensatrice	75 064 €	0,31%	75 000 €	**0,29%**
NBI	93 205 €	0,38%	107 928 €	**0,42%**
Prestations sociales (mutuelle)	58 000 €	0,24%	60 000€	**0,23%**
Allocation chômage	33 700 €	0,14%	57 340 €	**0,22%**
Total	**24 533 000€**	**100,00%**	**25 668 009 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS

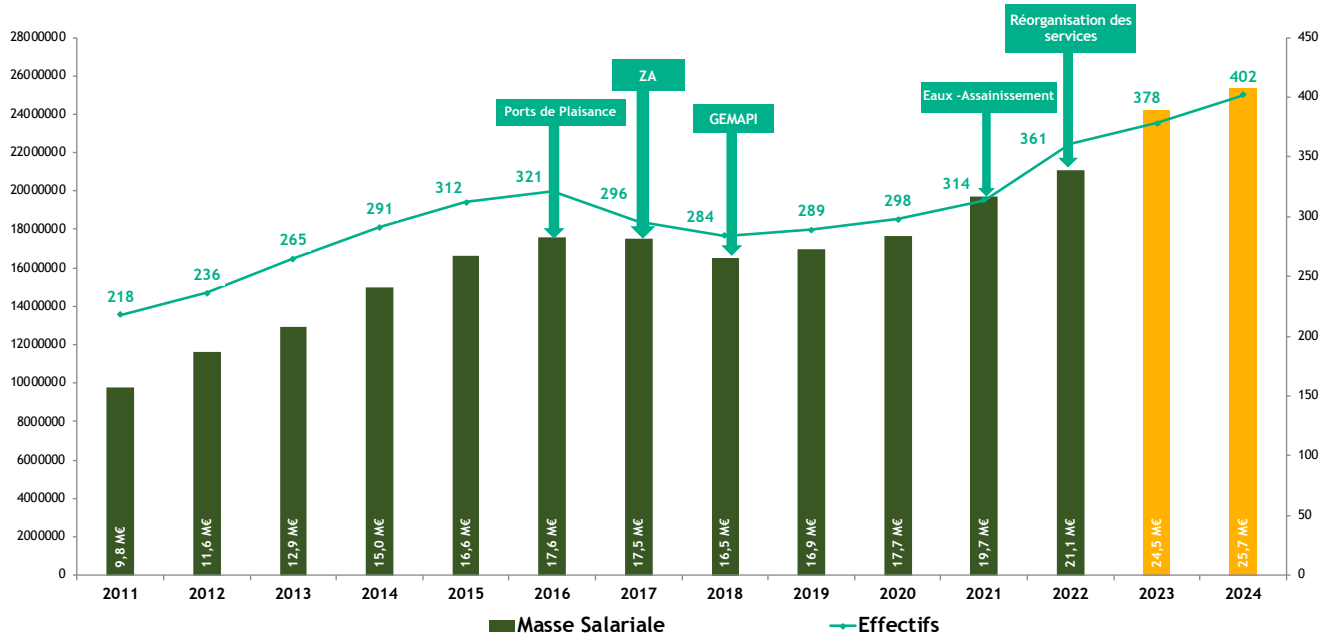

A noter qu'à la clôture de l'exercice 2023, les postes créés au titre l'année écoulée n'ayant pas tous été pourvus, la masse salariale prévisionnelle n'a pas été réalisée intégralement.
D'autre part, la refacturation interne des frais supportés par le budget principal aux budgets annexes est intégrée à l'évolution prévisionnelle de la masse salariale.

LA MASSE SALARIALE : ANALYSE RÉTROSPECTIVE

La masse salariale représente près de 15% des dépenses de fonctionnement et ce poste a particulièrement évolué depuis 2011, avec un pic d'augmentation des effectifs entre 2012-2016.
En 2016, la mise en œuvre d'une politique de l'emploi redéfinie et recentrée sur une optimisation des effectifs, malgré les transferts de compétences (GEMAPI, Zone d'Activité Economiques, Ports de plaisance), est engagée et permet de réduire la croissance de la masse salariale à -5,8% en 2018.

Le début du nouveau mandat a été marqué par un effort très significatif en termes de RH. Un nouveau projet d'organisation de l'administration a été engagé en mai 2021 et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2022 dans le cadre d'un dialogue de gestion avec l'ensemble des directions afin de prendre en compte :

- Les besoins des services suite aux nouvelles compétences (Eau-Assainissement, GEMAPI, Economie) et au transfert partiel de pouvoirs de police spéciale ;
- La nécessité de renforcer les ressources et compétences des services dans l'objectif de réaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le nombre de nouveaux postes est plus important que les années précédentes. Ces nouveaux postes sont très majoritairement financés par des créations nettes et concernent un très large éventail des compétences de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LA MASSE SALARIALE : ANALYSE PROSPECTIVE

En 2024, l'évolution de la masse salariale sera de 4,63% dont 0,5% de Glissement Vieillesse-Technicité (GVT).

Effet indirect de l'inflation, la masse salariale (chapitre 012) obéit à des évolutions règlementaires conduisant à une augmentation de celle-ci pour l'ensemble des collectivités (impact des mesures générales et catégorielles statutaires imposées par l'Etat).

Outre ces mesures, certaines décisions propres à la politique RH de l'EPCI expliquent aussi cette augmentation. Il s'agit notamment de l'impact en année pleine des recrutements effectués en 2023 et des recrutements attendus en 2024 représentant 1,1 M€.

A compter de 2025, la stabilisation des dépenses de fonctionnement devra se traduire par la mise en place d'actions telles que :

- L'adaptation régulière de l'organisation pour une meilleure efficience ;
- L'absence de création de nouveaux emplois au profit de la transformation d'emplois existants ;
- L'analyse systématique de chaque demande de remplacement liée à l'absentéisme pour raison de santé avec étude au cas par cas selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et service de proximité ;
- La poursuite des efforts engagés sur les moyens complémentaires (renforts/remplacement) ;
- Le maintien de la priorité donnée à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants ;
- La mobilisation des directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagés des dépenses RH ;
- La mise en œuvre d'une politique en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences s'appuyant sur la maîtrise du tableau des emplois ;
- Le suivi mensuel à partir des taux de consommation et des indicateurs, de façon à anticiper et à ajuster les prévisions de dépenses.

Le déploiement au 1er janvier 2024 d'un nouveau Système d'Information de Ressources Humaines (SIRH) permettant la mise en œuvre d'un pilotage renforcé sur la masse salariale va dans ce sens.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

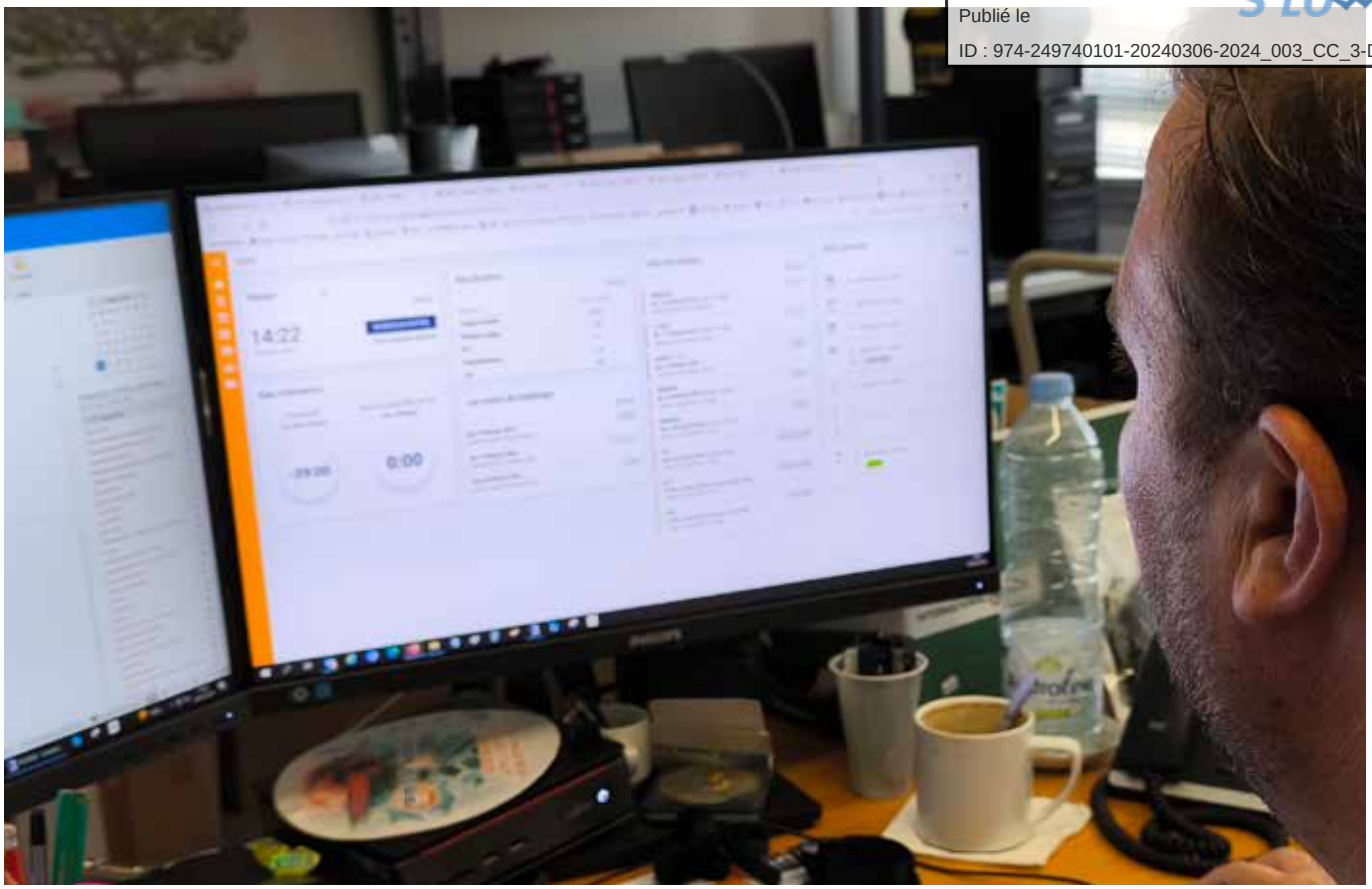

AVANTAGES EN NATURE

Des véhicules de fonction sont affectés au Directeur de Cabinet, au DGS et aux DGA au titre des avantages en nature, soumis à imposition.

TEMPS DE TRAVAIL

La Loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique est venue abroger le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail et imposer aux collectivités de redéfinir, par délibération, des règles relatives au temps de travail conformes à la réglementation des 1607 heures, avec une mise en œuvre au plus tard le 01/01/2022.

L'organisation du temps de travail des agents de l'établissement est fixée dans le Règlement Intérieur Général (RIG) révisé, approuvé le 4 décembre 2023 (délibération N°2023_141_BC_16).

Au Territoire de l'Ouest, le décompte du temps de travail s'opère sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures comme le prévoit la règlementation (délibération n°2022_058_BC_12 « Application des 1 607 heures et modalités d'accomplissement de la journée de solidarité » en date du 30 mai 2022).

Le travail à distance a été déployé au sein des services l'EPCI en 2020, dans le cadre de la crise sanitaire. Le télétravail doit représenter pour l'EPCI une source de flexibilité pour l'organisation, un levier de performance collective et individuelle au service de la qualité de vie au travail. Il doit également promouvoir le management par objectif, se traduire par la confiance et la responsabilisation et développer l'implication au travail.

Le dispositif défini par la charte d'expérimentation est mis en place à titre expérimental depuis le 1er juin 2022 et pourra être pérennisé en 2024 au regard des résultats de l'expérimentation.

LE PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Axe stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
1 - Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse	**14 786 382**	**18 377 281**	**20 512 853**	**26 332 794**	**18 879 688**	**98 888 998**
101 - Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité	60 435	402 616	185 600	140 800	66 800	856 251
102 - Réaliser les projets structurants du territoire	11 142 053	7 336 687	4 886 037	4 640 037	4 290 700	32 295 514
103 - Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest	786 160	4 657 961	7 171 715	11 810 614	5 592 200	30 018 650
104 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente	2 797 732	5 980 017	8 269 501	9 741 343	8 929 988	35 718 581
2 - Offrir des services publics de qualité	**26 241 490**	**30 714 252**	**45 763 534**	**48 229 573**	**26 816 379**	**177 765 228**
201 - Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale	2 048 335	4 755 297	10 080 628	9 046 996	4 840 337	30 771 593
202 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires	1 515 299	577 500	6 220 500	10 764 500	6 954 250	26 032 049
203 - Offrir à la population une eau de qualité	12 459 387	13 607 455	23 317 406	20 168 077	5 921 792	75 474 117
204 - Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux	10 218 469	11 774 000	6 145 000	8 250 000	9 100 000	45 487 469
3 - Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale	**2 310 497**	**4 129 423**	**2 135 375**	**3 431 817**	**2 909 090**	**14 916 202**
302 - Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens	14 551	16 000	16 000	6 000	0	52 551
303 - Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat	202 979	3 120 373	1 684 375	2 970 817	2 494 090	10 472 634
304 - Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire	0	376 600	375 000	305 000	305 000	1 361 600
305 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires	0	40 000	40 000	40 000	0	120 000
306 - Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence	2 092 967	576 450	20 000	110 000	110 000	2 909 417
4 - Préparer notre territoire aux défis du changement climatique	**3 228 004**	**9 562 439**	**15 412 002**	**17 490 554**	**13 554 373**	**59 247 372**
401 - Protéger les populations exposées aux risques naturels	2 615 472	6 755 190	12 936 390	14 671 554	11 284 873	48 263 479
402 - Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire	192 723	1 053 088	1 245 112	1 098 000	1 090 500	4 679 423
403 - Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire	385 229	1 152 631	670 500	556 000	124 000	2 888 360
404 - Développer la pratique des mobilités durables	34 579	601 530	560 000	1 165 000	1 055 000	3 416 109
5 - Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets	**3 090 441**	**8 230 855**	**9 405 699**	**2 966 499**	**1 678 075**	**25 371 569**
501 - Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre	3 090 441	8 230 855	9 405 699	2 966 499	1 678 075	25 371 569
TOTAL	**49 656 813**	**71 014 250**	**93 229 463**	**98 451 237**	**63 837 605**	**376 188 368**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

LE PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT

Axe stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
1 - Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse	**2 802 614**	**3 348 410**	**3 132 500**	**2 937 100**	**516 150**	**12 736 774**
101 - Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité	0	0	0	0	0	0
102 - Réaliser les projets structurants du territoire	76 933	283 150	203 150	146 250	0	709 483
103 - Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest	82 220	190 000	210 000	200 000	55 000	737 220
104 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente	2 566 167	2 763 260	2 599 350	2 470 850	461 150	10 860 777
2 - Offrir des services publics de qualité	**89 076 549**	**99 144 151**	**103 698 802**	**108 659 790**	**115 651 255**	**516 230 547**
201 - Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale	45 503 545	52 287 486	57 841 518	61 733 809	67 627 538	284 993 896
202 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires	43 564 682	46 856 665	45 857 284	46 925 981	48 023 717	231 228 329
203 - Offrir à la population une eau de qualité	0	0	0	0	0	0
204 - Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux	8 321	0	0	0	0	8 321
3 - Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale	**3 284 494**	**5 029 044**	**5 106 500**	**4 890 670**	**2 985 295**	**21 296 003**
302 - Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens	50 087	62 250	62 250	62 250	11 250	248 087
303 - Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat	155 927	373 236	424 250	424 250	284 500	1 662 163
304 - Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire	98 878	98 400	50 000	50 000	50 000	347 278
305 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires	1 039 481	1 681 000	1 632 000	1 626 000	0	5 978 481
306 - Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence	1 860 211	2 582 000	2 788 000	2 678 170	2 639 545	12 547 926
4 - Préparer notre territoire aux défis du changement climatique	**30 000**	**150 000**	**310 000**	**120 000**	**50 000**	**660 000**
401 - Protéger les populations exposées aux risques naturels	0	0	0	0	0	0
402 - Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire	0	0	0	0	0	0
403 - Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire	30 000	60 000	60 000	60 000	0	210 000
404 - Développer la pratique des mobilités durables	0	90 000	250 000	60 000	50 000	450 000
5 - Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets	**7 144 558**	**8 289 316**	**8 127 440**	**8 006 187**	**7 225 990**	**38 793 491**
501 - Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre	7 144 558	8 289 316	8 127 440	8 006 187	7 225 990	38 793 491
TOTAL	**102 338 216**	**115 960 921**	**120 375 242**	**124 613 747**	**126 428 690**	**589 717 815**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20240306-2024_003_CC_3-DE

TERRITOIRE DE L'OUEST
ÎLE DE LA RÉUNION

1, rue Eliard Laude BP 50049 • 97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU